



**HAL**  
open science

# LE TRAVAIL, FACTEUR DE DIFFERENCIATION DES ECONOMIES RURALES

Francis Aubert

► **To cite this version:**

Francis Aubert. LE TRAVAIL, FACTEUR DE DIFFERENCIATION DES ECONOMIES RURALES. Economies et finances. Université de Bourgogne (Dijon, FRA), 2003. <tel-04368295>

**HAL Id: tel-04368295**

**<https://hal.science/tel-04368295v1>**

Submitted on 31 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

UNIVERSITE de BOURGOGNE

**NOTE DE SYNTHÈSE  
EN VUE DE L'INSCRIPTION AU DIPLOME  
D'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES**

*DISCIPLINE : ECONOMIE*

**LE TRAVAIL,  
FACTEUR DE DIFFERENCIATION  
DES ECONOMIES RURALES**

**Présentée par  
Francis AUBERT**

*Juillet 2003*

UNIVERSITE de BOURGOGNE

**NOTE DE SYNTHÈSE  
EN VUE DE L'INSCRIPTION AU DIPLOME  
D'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES**

*DISCIPLINE : ECONOMIE*

**LE TRAVAIL,  
FACTEUR DE DIFFERENCIATION  
DES ECONOMIES RURALES**

*Juillet 2003*

**Francis AUBERT**

Maître de conférences

**ENESAD  
UMR INRA-ENESAD en Economie & Sociologie  
26, bd docteur Petitjean BP 87999  
21079 DIJON Cedex**

# SOMMAIRE

Introduction	page 4
<b>PARTIE 1 - LE FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'EMPLOI EN MILIEU RURAL</b>	5
11 - Le travail comme facteur historique de différenciation des espaces	6
12 – L'emploi rural et le fonctionnement local du marché du travail	8
<b>PARTIE 2 - LES RAPPORTS DE TRAVAIL DANS UN REGIME PARTICULIER DE CONFIANCE ET DE CONTRAINTE</b>	15
21 – Le travail peu « qualifié » dans les entreprises rurales	15
22 – La co-production des qualifications dans les structures économiques locales	18
23 – La détermination des formes de mobilisation de la main-d'œuvre par le milieu social	21
<b>PARTIE 3 – L'EMPLOI RURAL DANS LA DIVISION TERRITORIALE DU TRAVAIL</b>	30
31 – Les économies rurales dans la division spatiale du travail	30
32 – Vers la prise en compte des territoires ruraux	34
<b>CONCLUSION</b>	38
Références bibliographiques	40
Liste des travaux et publications	42
Table des matières	50

## INTRODUCTION

Les travaux dont rend compte la présente note de synthèse relèvent de la recherche appliquée ; ils ont en commun d'être construits à partir de l'économie de l'emploi dans un champ circonscrit aux espaces ruraux. Le cadre institutionnel de leur production, un laboratoire et une équipe d'économistes et de sociologues ruraux, inscrit la problématique dans une démarche collective qui place les espaces d'étude dans le champ général des échanges économiques et mobilise de façon complémentaire les différents outils de l'analyse économique. Les opérations de recherche concernées par cette note sont conduites le plus souvent sous forme de monographies et d'enquêtes directes ; elles mobilisent, le cas échéant, des analyses de données plus globales et des méthodes plus formalisées. La présentation qui est effectuée ici vise la recherche d'une cohérence scientifique compatible avec la progression effective des recherches.

Le champ concerné, celui des espaces ruraux, est défini et délimité à partir de critères qui partent des modes d'occupation de l'espace, le plus souvent formulés en termes de densité – de population ou d'emploi. Il est ainsi, par construction, attaché aux « grands espaces », c'est-à-dire aux zones où l'homme est peu présent et, inversement, les terres abondantes. C'est d'abord le lieu de la production agricole, des denrées alimentaires qui nourrissent les populations urbaines, mais aussi de l'extraction et de la valorisation des diverses ressources naturelles qui sont disséminées sur le territoire national. Une telle spécificité s'atténue progressivement du fait de la baisse des coûts de transport, de la moindre utilisation des matières premières dans les processus de production et de l'augmentation incessante de la mobilité des facteurs, qui tend à rendre moins hétérogènes les dotations régionales. Il ne s'agit toutefois pas d'un mouvement d'uniformisation car, dans le même temps, de nouvelles spécifications des ressources apparaissent et, en parallèle, les externalités de localisation se manifestent de manière renforcée, produisant des effets différenciés selon le degré d'agglomération des activités et des populations. Face à ces caractéristiques et évolutions, la définition que l'on se donne des espaces ruraux et le statut qu'on leur accorde pour l'analyse économique peuvent être posée principalement en rapport avec les traits particuliers des zones concernées ou avec le fonctionnement global du marché dont ils représentent l'une des composante spatiale.

Le domaine de recherche consacré au facteur travail et à l'emploi est particulièrement sensible à ces deux composantes principales : l'une relie les situations rurales à l'ensemble du marché du travail, en faisant jouer aux migrations le rôle central, l'autre privilégie les échanges sur les aires locales du marché du travail, en supposant que leur inscription dans le milieu rural contribue à en spécifier les propriétés et le fonctionnement. Les travaux dont il est ici question se placent essentiellement sur cette deuxième orientation, sachant que des opérations communes avec les collègues qui analysent le marché dans son ensemble permettent de combiner les deux démarches. A l'appui de ce choix, les constats accumulés sur les situations d'emploi rurales peuvent suggérer que les marchés du travail ruraux fonctionnent sur des bases différentes des marchés urbains. La présence de secteurs en déclin, la petite taille des établissements, la disponibilité des travailleurs, les faibles qualifications, le petit nombre d'employeurs, les bas salaires, la stabilité dans l'emploi, l'absence de syndicat, l'effort au travail, forment autant de paramètres qui ne peuvent être regroupés dans un schéma cohérent du point de vue des représentations concurrentielles du marché du travail. L'exercice réalisé dans cette note a pour objectif de proposer un schéma interprétatif de l'emploi rural qui en fonde les déterminants dans les structures sociales où la force de travail en question est insérée, produisant à la fois ses propriétés collectives et les conditions de sa mobilisation. Le principe central à partir duquel nos travaux sont organisés est celui de co-détermination de l'offre et de la demande de travail dans des espaces que l'on qualifie de « ruraux ». Ce choix suppose de considérer les espaces concernés non comme simples surfaces supports d'activités et générateurs de coûts de franchissement de la distance, mais comme milieux qui possèdent une épaisseur sociale inscrite dans l'histoire. Cela signifie que les formes techniques de production sont étroitement articulées aux modes de vie, lesquels font preuve d'une relative permanence, portant la marque de l'inertie des formes de la vie sociale. L'exposé des différents travaux, qui sont repris selon cette perspective, conserve leur position chronologique.

Les premiers travaux que nous avons conduits sur l'emploi rural, regroupés en partie 1, accordent un statut prépondérant au secteur agricole et aux interactions locales. Nous les reprenons dans le sens de la mise en évidence du rôle joué par l'agriculture dans la constitution et la régulation du travail rural, essentiel du point de vue historique et encore effectif aujourd'hui. Pour en prendre la mesure dans les structures économiques actuelles des espaces ruraux, c'est une recomposition à l'aide de la notion de système local d'emploi qui est effectuée. L'enjeu est d'apprécier si les interactions qui lient les différents sous-systèmes sur un espace donné peuvent conduire à la constitution de systèmes d'emploi, et si ceux-ci sont dotés de propriétés attachées au milieu rural. Nous verrons que, si les cas d'étude donnent des orientations assez précises pour la prise en compte des structures sociales dans l'analyse de l'emploi, ils conduisent à modérer l'intérêt d'une représentation en termes de système local.

La partie 2 construit le schéma d'analyse des conditions de formation de la force de travail et de sa « mise au travail », les deux plans étant interdépendants, en ordonnant les résultats de recherche les plus marquants. La proposition principale prend appui sur la production des qualifications et la teneur paternaliste des systèmes de travail instaurés dans le contexte particulier d'un milieu rural qui permet la production et la régulation de ces rapports sociaux. Cette représentation fait apparaître les conditions de la mise en place de tels systèmes et de leur pérennité. Les plus spécifiques aux espaces ruraux et sans doute les plus importantes, tiennent à des déséquilibres structurels : surplus de travail et position de quasi-monopsonne des employeurs. La prise en compte de la sensibilité de tels systèmes de travail aux facteurs généraux d'évolution du travail, tant du côté de l'offre que de la demande, permet de traiter la question de l'actualité de ce mode d'organisation et des interdépendances qu'il crée localement.

Avec un statut différent, formulée plus sous forme de projet que de résultats acquis, la partie 3 replace l'analyse du travail rural dans une approche dite de « division territoriale du travail », dans le sens de la prise en compte de mécanismes puissants de division spatiale du travail et de mouvements volontaires de valorisation des facteurs locaux, sur une base territoriale. L'idée centrale de cette partie est de montrer, en référence à cette perspective, que nos résultats ne permettent pas de poser les espaces ruraux en simples intermédiaires entre le centre et la périphérie. Plus exactement, si cette éventualité peut être envisagée en première analyse de l'évolution de l'emploi rural dans les champs de forces généraux, une autre option, plus ambitieuse du point de vue politique, tend à conférer au travail rural un statut moins banal, plus spécifique, en relation avec des modes de production différenciés dans l'espace.

## **PARTIE 1 : LE FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'EMPLOI EN MILIEU RURAL**

L'une des caractéristiques les plus connues du travail dans les campagnes – comme, du reste, dans les pays du Tiers monde - tient au fait qu'une très grande partie des habitants y travaillent dans l'agriculture. Cette donnée structurelle a connu de fortes évolutions, selon des rythmes et des modalités différentes, dans l'ensemble des pays occidentaux : l'emploi agricole n'est plus prédominant aujourd'hui dans les espaces ruraux français, il est même assez nettement distancé par l'industrie, comme le groupe socio-professionnel des agriculteurs est largement dépassé par celui des ouvriers [Ouv-5]<sup>1</sup>. L'agriculture a marqué et continue à marquer les représentations que l'on se fait et que l'on donne de l'emploi rural. L'économie rurale, en tant que branche de la discipline, s'est constituée sur les spécificités de l'activité agricole puis de ses rapports avec les mécanismes de développement plus globaux. Nous avons, en quelque sorte, suivi cette trajectoire à titre personnel, en posant d'abord nos travaux sur l'emploi agricole avant d'étendre le champ d'analyse et les facteurs explicatifs au niveau du marché du travail dans son ensemble, mais sur une aire limitée.

---

<sup>1</sup> Les références aux travaux et publications renvoient au plan de classement et à la liste qui figurent en fin de document.

## 11 - Le travail comme facteur historique de différenciation des espaces

Dans l'analyse de l'emploi rural, l'entrée par l'agriculture constitue, sinon une figure imposée, du moins une sorte de passage obligé en raison de la position centrale de cette activité dans les structures d'emploi et du rapport étroit qu'elle entretient avec les autres volets de l'économie des espaces ruraux. Si ce rôle structurant est historiquement constaté, il faut toutefois noter que l'évolution de longue période ne suit pas un *trend* univoque qui tendrait à déplacer progressivement les emplois et travailleurs des activités originelles des campagnes vers des zones de forte densité et de mode de vie urbain. L'histoire économique révèle<sup>2</sup>, certes, des phases de concentration importantes, mais aussi des mouvements de dissémination de l'emploi et de croissance propre d'activités en milieu rural [Com. 5]. Aussi n'est-ce que dans la période moderne, dans la seconde partie du XX<sup>ème</sup> siècle, que les activités et les emplois ruraux sont (re)devenus liés de manière prépondérante à l'agriculture et que la dynamique de l'emploi est posée principalement à partir de ce secteur [Ouv-3].

### 111 - Evolution historique de l'articulation de l'agriculture au secteur industriel

L'économie rurale apprécie l'agriculture, pour ce qui concerne l'emploi, comme un secteur qui est à la fois utilisateur de main-d'œuvre et pourvoyeur de travailleurs pour d'autres fractions de l'économie, dans des secteurs ou des zones différents. Il s'agit, en quelque sorte, d'un « stock » qui est engagé dans une économie traditionnelle et en mesure d'alimenter les secteurs en croissance par des flux de main-d'œuvre de transfert. Tout un corpus de travaux d'économie du développement a représenté cette dualité sous forme de modèles bi-sectoriels ou bi-régionaux dans lesquels sont raisonnées les conditions de développement comme sortie de l'économie traditionnelle<sup>3</sup>. Ils ont en commun de poser la possibilité de prélèvement d'un surplus agricole à même de nourrir les travailleurs du secteur « moderne » et de déplacement de travailleurs du secteur traditionnel (agricole) au secteur moderne (industrie). Ces mouvements s'effectuent dans un seul sens, sans possibilité de « retour » ni d'interactions, en fonction de la disparité des revenus, et se traduisent par un déclin de la place du secteur traditionnel dans l'économie globale et l'emploi total, lui laissant un statut de secteur « résiduel ».

De telles représentations ont l'intérêt de regrouper les particularités historiques du secteur agricole et d'en discerner le rôle dans les mécanismes élémentaires de la croissance, en mettant l'accent sur les conditions et conséquences qui concernent le facteur travail. Mais la compréhension, sur une période donnée, de la situation de la structure d'emploi dans une région rurale nécessite une approche moins binaire et moins univoque, pour tenter de rendre compte de la position respective de secteurs hétérogènes et des formes de leur articulation (Freyssinet, 1976). C'est en effet d'une imbrication et non d'une juxtaposition de formes dont il s'agit : les rapports entre deux secteurs, l'un traditionnel, l'autre moderne, déterminent les conditions de mobilisation de la main-d'œuvre et de sa mobilité intersectorielle ainsi que géographique. Ainsi, l'existence d'un effet d'appel de la part de l'industrie va-t-il donner lieu à un départ effectif de travailleurs de l'agriculture d'autant plus important que les conditions économiques et sociales qui y règnent sont à l'origine d'un effet de refoulement. Dans ce cas de raréfaction relative de la main-d'œuvre agricole, les choix techniques et organisationnels vont prendre en compte l'obligation d'intensifier le mode d'usage du facteur travail. Dans l'autre sens, la préservation d'un volume d'emploi important dans l'agriculture, pour des raisons historiques de faible appel extérieur à portée de la population familiale agricole ou de force interne de

---

<sup>2</sup> Dans le premier cas, on peut citer, à titre d'exemple, le repli de productions artisanales sur les campagnes tel qu'il s'opère au XV<sup>ème</sup> siècle, à partir du moment où les tensions sur le travail sont devenues trop fortes dans les villes, et à condition que la concurrence des activités agricoles pour l'emploi des travailleurs de la campagne environnante ne soit pas trop forte (Braudel, 1979). Dans le second cas de figure, ce sont des activités industrielles qui ont été développées en contexte rural, dans le cadre du *verlagsystem* puis des manufactures, du XVII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle, et l'industrie n'a rompu que très progressivement ses attaches avec le monde rural (Braudel et Labrousse, 1976).

<sup>3</sup> De Lewis à Todaro, en passant par Sen ou Jorgenson, ces modèles, ont connu leur apogée dans les années 60. Ils ont été en quelque sorte réactualisés par l'économie géographique, à partir des travaux de Krugman (1991) qui cherchent à rendre compte des mécanismes d'évolution de la localisation de deux secteurs dont l'un est attaché à la terre.

rétenion de cette population, est favorable à des combinaisons de production peu économes en travail ; une telle situation préserve des possibilités de transfert ultérieur à destination d'autres secteurs de production, et l'on peut supposer qu'elle est à même de déterminer l'instauration de rapports de travail relativement spécifiques aux milieux concernés.

Selon cette perspective, nous avons conduit des observations empiriques qui visent à identifier les formes concrètes selon lesquelles s'établissent actuellement les rapports entre l'agriculture et les autres activités locales, en relevant ce qui se passe dans les ménages agricoles pour l'affectation du travail.

## **112 - Analyse de situations concrètes d'articulation entre emploi agricole et industriel**

Les premiers travaux que nous avons réalisés sur l'emploi rural sont centrés sur la main-d'œuvre agricole, en posant d'emblée l'analyse dans le champ de tension entre l'agriculture et les emplois « extérieurs » dans d'autres activités. Pour cela, ce sont les situations de pluriactivité des ménages agricoles qui ont été étudiées, dans deux régions choisies pour leurs caractéristiques marquées du point de vue des conditions de production agricoles et des emplois locaux (Chatillonnais, Bresse bourguignonne). Il s'agit de situations qui présentent une double particularité pour l'étude du rôle des rapports entre secteurs dans l'évolution du travail rural. La première est quasi-expérimentale : la main-d'œuvre en question est fixée géographiquement, ses choix s'effectuent sous contrainte de stricte localisation - celle de l'exploitation agricole familiale. Si il y a prospection sur le marché local, l'aire de celui-ci est délimitée par les possibilités de déplacement quotidien. La seconde est d'ordre dynamique, elle concerne le caractère réversible de l'engagement de travailleurs dans une forme d'emploi ou une autre. En parallèle au déplacement définitif de main-d'œuvre de l'agriculture vers d'autres secteurs, dans le cadre de l'exode agricole, la pluriactivité constitue soit une modalité transitoire préparant cet exode, soit une modalité temporaire de régulation qui permet d'adapter le niveau des ressources en travail aux variations sectorielles des conditions de leur emploi.

Les enquêtes réalisées sur les deux zones d'étude ont permis de reconstituer les logiques dans lesquelles s'inscrivent les choix des ménages en prenant en compte à la fois le cadre agricole et les structures d'emploi locales, dans deux contextes qui correspondent à des archétypes. Le cas de la Bresse bourguignonne [Thèse] est représentatif de l'image traditionnelle de la campagne française : une agriculture dense d'exploitations en polyculture dans un milieu bocager, un maillage de petites entreprises industrielles et artisanales consacrées aux productions rurales traditionnelles (produits alimentaires, bois, etc.). De manière assez symétrique, le Chatillonnais constitue une figure moins idéalisée d'espace désertifié (certains cantons à moins de 5 habitants/km<sup>2</sup>) mis en valeur par une agriculture extensive de très grandes exploitations qui voisinent d'anciennes activités industrielles également concentrées (métallurgie). La comparaison des systèmes de travail mis en place par les ménages agricoles dans ces deux cas de figure permet d'avancer dans la compréhension des rapports historiques qui se nouent entre l'agriculture et l'économie rurale.

La Bresse a connu une lente évolution qui a préservé un bloc agricole prédominant jusqu'à la période contemporaine, organisé comme activité d'auto-subsistance. Le développement progressif d'activités industrielles concomitamment à la phase d'intensification et de spécialisation du travail agricole ont donné lieu, par un ensemble d'ajustements locaux, à la constitution d'un système d'emploi relativement intégré dans lequel le secteur industriel mobilise sur place le surplus de force de travail libéré par l'agriculture. L'entrée par la pluriactivité des ménages agricoles permet de voir comment se met en place un tel système, comment se nouent les interdépendances qui rendent complémentaires les différentes activités du point de vue du travail [Com-14]. La figure de l'ouvrier-paysan<sup>4</sup>, fortement réactualisée, permet d'en rendre compte. L'amélioration de la productivité du travail agricole, jointe aux aléas qui pèsent sur son niveau de rémunération, amènent nombre de

---

<sup>4</sup> Dans les analyses critiques de la modernisation de l'agriculture des années 60, l'ouvrier-paysan a constitué une figure emblématique des conditions de résorption du sous-emploi dans la petite paysannerie pour laquelle les bases d'accumulation étaient insuffisantes.

familles agricoles à constituer une fraction de leur force de travail en « travailleur additionnel », c'est-à-dire à le sortir du collectif de travail pour intégrer le salariat local. Un tel potentiel conforte le développement de la petite industrie qui établit son mode de gestion de la main-d'œuvre sur les caractéristiques de cette force de travail : disponibilité, attachement aux lieux, aptitude à l'effort physique, bas coût de reproduction. En retour, l'appoint financier du salaire industriel permet de conforter de petites exploitations et d'accompagner leur modernisation, en compensant la faiblesse des possibilités initiales d'accumulation. Elles servent de base de repli en cas de contraction de l'activité industrielle, et constituent ainsi un maillon essentiel à la régulation du système d'emploi local.

L'évolution de la zone du Chatillonnais a été beaucoup plus précoce, par la mise en place d'une structure sectorielle duale qui associe agriculture et industrie. La présence de ressources favorables à l'activité métallurgique, combinée à une pauvreté relative des critères bio-physiques de fertilité agronomique, ont associé d'emblée salariat industriel et grandes structures agricoles. La mobilisation de la main-d'œuvre dans l'industrie a historiquement restreint les possibilités d'engager du travail dans la production agricole, laquelle s'est organisée, conformément aux potentialités de la zone, sur des systèmes de production de grande dimension économes en travail. L'examen des situations de pluriactivité permet là aussi d'actualiser les rapports qui associent ces deux types de secteurs. Le statut d'ouvrier paysan devient très rare, l'entrée dans le salariat ayant été souvent devenue définitive ; dans les cas qui perdurent, la qualification ouvrière est élevée et les formes de gestion de l'emploi conformes aux pratiques habituelles des grandes entreprises. En parallèle, ce sont les conjoints qui se sont orientés progressivement sur des emplois extérieurs à l'agriculture - souvent à l'extérieur de la zone car ils s'agit de postes tertiaires qualifiés -, avec un mécanisme de substitution de ce travail familial par du travail salarié sur les exploitations agricoles. Le double mouvement ainsi mis en évidence, de spécialisation du travail et d'extension du salariat, s'effectue dans un espace de travail qui n'est pas intégré comme dans le cas de la Bresse mais caractérisé par une disjonction croissante des statuts et des formes d'emploi.

Cette première analyse de l'emploi a permis de mettre en évidence les liens qui unissent le travail agricole et le travail dans le milieu rural environnant, en révélant deux cas de figure tranchés. L'un est conforme au trend général qui soumet le secteur et le travail agricole aux conditions de développement du secteur industriel, selon la « loi du transfert de population », tandis que l'autre correspond à une forme renouvelée d'articulation entre les deux catégories de secteurs préservant une sorte de mode de production artisanal au plan local. Ces enquêtes et résultats ont été à l'origine d'une inflexion importante de la direction des recherches qui ont dès lors quitté l'analyse directe de l'emploi agricole pour s'attacher au fonctionnement local du marché du travail dans son ensemble.

## **12 – L'emploi rural et le fonctionnement local du marché du travail**

En considérant l'emploi rural dans son ensemble, c'est-à-dire la main-d'œuvre et les postes de travail qui sont localisés dans les espaces que l'on qualifie de « ruraux »<sup>5</sup>, il faut d'abord noter leur caractéristique de faible « qualification » [Ouv-5]. Les décalages, relativement aux références urbaines, concernent les niveaux de formation des actifs résidents, leur classement socio-professionnel, la qualification des emplois pour ce qui concerne les postes de production comme la structure d'encadrement. La question du repérage des qualifications, au delà des critères formels et en lien avec les situations de travail et les compétences effectives, est essentielle dans notre propos ; nous en précisons les termes dans la partie suivante. Les particularités notées dans les espaces ruraux sont en partie liées à des traits distinctifs des structures de population et d'activité, distribuées en fréquence

---

<sup>5</sup> La catégorie « rurale » est constituée de manière résiduelle dans les nomenclatures statistiques, dans le sens où sont définies comme telles les communes qui ne sont pas « urbaines » : le seuil de 2000 habitants regroupés au chef-lieu de commune, complété par les notions d'unité urbaine et de zone de peuplement industriel ou urbain (ZPIU), a longtemps joué ce rôle ; il est remplacé, depuis 1996, par des critères d'emploi dans le zonage en aires urbaines (en effectifs -5000 au pôle urbain, et en effet d'attraction -navetteurs représentant plus de 40% des actifs des communes périurbaines). Par construction, les espaces ruraux sont ainsi des espaces de faible densité de population et d'emplois.

plus forte du côté des classes d'âge les plus âgées et des secteurs les plus traditionnels. Les indications qui rendent compte des relations d'emploi complètent ce tableau d'un monde décalé en faisant état de niveaux relativement bas des taux de chômage et de salaire, conjugués à une grande stabilité dans l'emploi [Acl-4]. Toutefois, la réalité économique et sociale de ces espaces n'est ni figée ni uniforme, et une grande variété de configurations locales sont observables en fonction des réactions des milieux aux forces générales. En nous plaçant du point de vue de l'économie de l'emploi, l'objectif de cette section est de présenter la démarche utilisée pour l'analyse du marché local du travail et les résultats que permettent de produire les études monographiques.

## 121 - L'importance de l'échelon local pour l'étude de l'emploi rural

L'explication des situations locales d'emploi et de leur hétérogénéité, ce qui nous importe spécialement dans le cas des espaces ruraux, nécessite la prise en compte de la dimension spatiale dans l'analyse économique du travail. Cela suppose de préciser le statut de l'espace dans la représentation du fonctionnement du marché du travail et des systèmes d'emploi [Thèse]. Un tel exercice est périlleux du strict point de vue théorique, car les deux représentations polaires de l'économie du travail donnent un statut secondaire à l'espace : la vision néoclassique élémentaire le réduit à un coût de franchissement de la distance, alors que la vision marxiste met en doute la séparabilité de la formation sociale globale, dans le sens où les caractéristiques propres à chaque espace n'ont de sens qu'à partir de ses relations aux autres espaces, dans le cadre de la structure globale qu'instaure la division du travail. L'évolution interne de la discipline et la pression des événements sociaux, associant une augmentation des disparités régionales à un accroissement des prérogatives des collectivités territoriales, ont conduit à une prise en compte effective de la dimension spatiale par les économistes<sup>6</sup>.

Pour être en mesure d'étudier ce qui se passe en termes d'emploi dans les espaces ruraux autrement qu'en termes généraux qui opposeraient les situations rurales aux situations urbaines, nous avons choisi de poser l'analyse à une échelle locale. Cela signifie que l'on va s'attacher aux variables et mécanismes qui sont observables à ce niveau et donc que l'on suppose que ceux-ci sont importants pour la compréhension des phénomènes concernés. Il est aujourd'hui admis que des cloisonnements existent effectivement sur le marché du travail et que les processus de fragmentation à l'œuvre reposent sur des critères spatiaux et des critères de spécialisation<sup>7</sup>. Cela revient à considérer que pour un agent ou un groupe d'agent localisé en un site donné et doté de compétences données, le « marché » du travail correspond à un sous-ensemble spatial ou professionnel - ce qui peut constituer une limite, en restreignant les occasions, ou un avantage, en réservant les opportunités. Cette position autorise, voire encourage l'analyse au plan local, mais elle ne renseigne que sur l'échelle et non sur les objets économiques à partir desquels l'analyse peut être posée. Si l'on considère l'espace d'un point de vue géographique, la prise en compte de l'existence de segments de marché ne conduit qu'à un enchevêtrement de périmètres et de domaines stérilisant toute recherche. En revanche, si l'espace est vu comme ensemble de relations économiques, la notion de « système local d'emploi », que l'on définit comme un ensemble régional de structures de localisations et de relations d'emploi<sup>8</sup>, permet de traiter des questions d'emploi dans l'espace.

---

<sup>6</sup> Initiés dans les années 70, les travaux consacrés à l'analyse des marchés régionaux ou locaux du travail sont parvenus à un palier au milieu des années 80 (voir les travaux de Topel, 1986, ou la synthèse de Isserman et *al.*, 1986), avant d'être relancés avec l'ouvrage de Blanchflower et Oswald en 1994. Consacré à l'examen du lien entre le taux de chômage local et le niveau des salaires locaux, les auteurs poursuivent le projet d'établir en « loi économique » la relation négative qui lie ces deux variables.

<sup>7</sup> Sans remonter aux « groupes non concurrents » de Cairnes, notons la contribution essentielle de Kerr (1954) sur ce plan, qui montre que la « balkanisation » du marché du travail correspond à la constitution de « sous-marchés » pour chaque combinaison de branche et de zone. Dans les travaux contemporains, Thisse et Zénou (1997) reprennent ce type de distinction en pointant les forces de segmentation qui proviennent de l'hétérogénéité soit professionnelle soit géographique des travailleurs.

<sup>8</sup> La référence principale est celle de Mallet (1980) qui propose de recourir à ce type de représentation du marché du travail pour être en mesure de faire le lien entre les figures d'organisation spatiale et d'emploi, spécialement sous l'angle des modes de détermination des salaires et d'allocation du travail.

Nous nous sommes ainsi doté d'un outil opérationnel pour appréhender l'emploi rural par enquêtes directes sur un terrain logiquement défini au regard de l'analyse économique du travail. La composante structurelle qui intervient dans la conception du système local d'emploi fait référence à des critères d'homogénéité, le rural ayant de ce point de vue des traits distinctifs indéniables qui permettent le découpage effectif d'une aire d'étude, tandis que la composante relationnelle en fait un lieu où des segments de marché non strictement localisés s'imbriquent et interagissent, ce qui permet de placer les phénomènes locaux dans un cadre plus large. Concrètement, une petite région rurale de Bourgogne, la Bresse, a constitué le système local étudié pour le travail de thèse et des sites de Rhône Alpes ont ensuite permis de renouveler l'application de la démarche dans d'autres contextes - spécialement le Diois et l'Eyrieux<sup>9</sup>. La conduite de monographies relativement approfondies sur ces différents terrains débouche à la fois sur une caractérisation des principales dimensions actuelles de l'emploi rural et des formes de différenciation de sa mobilisation selon les systèmes locaux.

## **122 - Le fonctionnement concret de systèmes d'emploi ruraux**

La question du travail dans les espaces ruraux est d'abord celle d'un déséquilibre structurel : il s'agit d'économies avec surplus de travail et ajustements par migration. L'exode agricole et rural corrige le déséquilibre sur le long terme dans tous les cas, mais les modalités de régulation diffèrent selon le rapport que les espaces considérés entretiennent vis-à-vis de la ville. A proximité des agglomérations, c'est par déplacement quotidien entre lieu de résidence rural et lieu de travail urbain que se corrige le déficit d'emploi, alors que, hors de l'influence urbaine, dans le rural plus « indépendant<sup>10</sup> », les décalages sont surtout compensés par variation du taux de participation au travail salarié – cette modalité de régulation est rendue possible par l'importance du secteur non salarié, agricole et artisanal, et des occasions de travail informel. Les zones d'étude relèvent de cette seconde catégorie. Il s'agit de territoires non directement sous l'emprise de grands centres de population et d'emplois, dont l'économie prend appui sur un tissu d'activités traditionnelles et dont la vie sociale est organisée sur un bourg centre.

### **Le rôle déterminant de la structure des emplois et des pratiques des employeurs**

A l'existence d'un surplus structurel de travail s'ajoute un déséquilibre géographique interne dans la mesure où, face à une population répartie de manière relativement uniforme dans un ensemble de petites communes, la distribution des postes de travail suit l'irrégularité d'implantation des entreprises. Ces deux décalages se combinent pour limiter la concurrence entre les employeurs et produire des situations qui se rapprochent de monopsones locaux<sup>11</sup>. Le degré d'asymétrie dépend des caractéristiques de la population d'entreprises et tout spécialement de leur répartition par classes de taille et secteur de production. On peut rendre compte des structures de marché local en distinguant les pratiques des grands établissements de celles des petites entreprises [Thèse], [Rap-4,5,6].

Dans les zones d'enquête, les établissements de plus de 50 salariés sont peu nombreux (5 à 10 par zone), mais constituent autant de micro-marchés locaux. L'établissement-type est consacré à la production de biens industriels intermédiaires ; à l'origine entreprise locale liée à la mise en valeur de

---

<sup>9</sup> Inscrite dans le cadre d'une convention avec la région Rhône-Alpes qui visait la mise à plat des mécanismes régissant l'évolution de l'emploi dans les espaces ruraux classés en « risque de marginalisation » dans les catégories de l'institution, la recherche a été principalement consacrée à ces deux zones, proposées par la Région et délimitées par nos soins, en combinant les aires de déplacement domicile-travail avec les périmètres d'action des autorités locales.

<sup>10</sup> En référence à la nomenclature du zonage en aires urbaines (ZAU), on peut établir une correspondance entre le rural « indépendant » et les catégories d'espaces du « rural isolé », des « pôles ruraux » et de leur « périphérie ». Les 14 000 communes qui composent ce sous-ensemble occupent près de la moitié du territoire nationale et 15% de la population métropolitaine (Bessy-Piétri *et al.*, 2000).

<sup>11</sup> La différence d'intensité de concurrence, sur les marchés du travail et foncier, est l'un des critères essentiel de distinction des aires urbaines vs rurales dans les modèles d'économie géographique (cf. Gaigné *et al.*, 2001). C'est l'une des explications essentielles à l'existence de forces de dispersion qui contrecarrent la tendance de fond à l'agglomération des activités. En centrant l'analyse sur le facteur travail, Jayet (2000) oppose une situation urbaine représentée en concurrence oligopolistique, en raison des différences de qualification, et une situation rurale en monopsonie, à chaque marché correspondant une firme et une seule.

ressources localisées (énergie, matériaux, mais aussi main-d'oeuvre), il est passé sous le contrôle d'une entreprise ou d'un groupe à capitaux nationaux ou internationaux à l'occasion d'une phase difficile de croissance ou de récession. Sa situation est de ce fait doublement dépendante de normes exogènes<sup>12</sup>. Dépendance financière et organisationnelle, car la politique de l'établissement est inscrite dans la politique globale de l'entreprise ; dépendance économique, car placées en amont des filières, les unités de production concernées doivent se conformer à des spécifications techniques et à une définition de la qualité qui sont définies par l'aval. Il en résulte un mode d'organisation industrielle qui associe niveau élevé d'équipement technologique et fonctionnement interne très formalisé. Les emplois font l'objet d'une définition précise et d'une classification hiérarchisée, en relation aux caractéristiques des postes et des équipements. Selon ces spécifications, les recrutements sont référés aux grilles standardisées de compétences et basés sur la détention de diplômes professionnels. La constitution de chaînes de mobilité dans l'entreprise tend à internaliser les échanges et à stabiliser la relation d'emploi, sur le modèle du marché interne. Il s'agit d'un marché interne « ouvert » car, à chaque niveau de qualification, les postes peuvent être pourvus soit par promotion interne ou transfert, lorsque l'entreprise dispose de plusieurs sites, soit par recrutement sur le marché. Les points d'entrée sont ainsi répartis le long de l'échelle des qualifications, les opportunités locales étant surtout réservées aux emplois d'ouvriers qualifiés pour des salariés qui remplissent les conditions de diplôme.

Ce type d'établissement correspond à un mode d'organisation industrielle qui ne constitue pas, en soi, une structure particulière au contexte rural. Ce qui, en revanche, prend une signification particulière, c'est le pouvoir de marché de ces employeurs et l'institutionnalisation des références salariales qu'ils produisent. En zone de faible densité et de petites entreprises, l'effet de dimension décuple le pouvoir de monopsonne ; en même temps il institue le grand établissement dans une sphère de référence, à partir de laquelle s'ordonne la hiérarchie des emplois locaux. Cette position peut donner lieu à la formation d'une sorte d'enclave industrielle relativement disjointe du milieu social d'implantation ou à la création de sas d'entrée sur l'aire de marché nationale.

Les petites entreprises (< 50 salariés) forment la source principale d'emplois dans les zones d'étude. L'entreprise-type est fondée sur un petit capital familial d'origine locale ; elle se consacre à l'une des productions manufacturières les plus traditionnelles (agro-alimentaire, bois et meubles, textile, mécanique). Cette inscription dans les branches qui connaissent les évolutions technologiques les plus lentes et la faible capacité d'investissement rendent, cette fois, les modes d'organisation plus fortement déterminés par des critères internes. Les processus de production évoluent lentement, sous l'effet d'adaptations mineures de techniques éprouvées dans des schémas techniques et organisationnels stables, dans le même mouvement que la définition des postes de travail et des qualifications des salariés. Les moyens de production matériels et humains sont en effet étroitement liés dans cette logique de spécification des ressources, car le degré de spécificité des procédés détermine la place et la composition des compétences spécifiques comme, inversement, l'apprentissage en situation est un vecteur essentiel d'amélioration des procédés. Dans ces conditions, la durée de la présence dans l'entreprise est primordiale et les pratiques de gestion de la main-d'œuvre tendent effectivement à assurer la stabilité des salariés. Les collectifs de travail, très peu différenciés et presque exclusivement réduits aux groupes d'ouvriers, sont gérés sur le mode paternaliste<sup>13</sup>. L'absence de classification des emplois correspond à des situations de travail sur lesquelles la productivité dépend des savoir-faire et tours de main acquis dans l'entreprise. Les facilités d'intégration dans le groupe de travail, la stabilité dans l'emploi et la disponibilité que suppose ce mode de gestion sont appréciées, lors du recrutement, par l'appartenance territoriale. L'entrée dans une équipe d'atelier, aux

---

<sup>12</sup> Quelques exceptions notables sont à signaler dans le cas d'entreprises familiales qui ont préservé leur indépendance ou dans le secteur des services – du type hôpital. Cela ne modifie pas l'analyse du rôle de ces grands établissements sur le marché local du travail, car ceux qui relèvent de la fonction publique fonctionnent sur la base d'un statut d'emploi très formalisé et ceux qui se sont maintenus dans la production industrielle s'inscrivent dans les normes générales de la branche – agro-alimentaire ou automobile, où ils n'ont aucun pouvoir économique.

<sup>13</sup> Cette dénomination ne fait pas référence au paternalisme industriel de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, mais renvoie à un ensemble de pratiques cohérentes du point de vue de la gestion de l'emploi et conditionnées par l'inscription dans un milieu social particulier. Ces différents aspects de l'emploi rural nécessitent un traitement propre, ce qui sera réalisé dans la partie suivante.

membres polyvalents et interchangeable, n'ouvre pas de perspectives de promotion, seule l'ancienneté module les positions individuelles. Il s'agit d'un marché interne horizontal et « fermé », une seule voie d'accès étant ouverte selon des conditions de qualification sociale et non de compétences professionnelles certifiées par un diplôme. Les acquis progressifs des ouvriers qui atteignent ces marchés internes sont assez strictement limités à l'entreprise, ou en tous cas au produit et aux procédés de production, nous avons rencontré peu d'effets de concurrence locale — seuls les postes d'agents de maîtrise donnent lieu à des « débauches », mais en dehors de la zone, ainsi que les postes d'ouvrier très qualifié et de technicien sur des compétences attachées aux équipements techniques. On peut toutefois supposer que l'existence d'une densité plus importante d'établissements spécialisés sur le même type de production pourrait donner lieu à une mobilité locale au sein de la branche<sup>14</sup>.

Les systèmes d'emploi analysés dépendent de la place qu'occupent ces deux voies de mobilisation locale de la force de travail et des rapports qui s'instaurent entre elles. Cela correspond à des clivages dans le système local, délimitant deux segments extrêmes que tout oppose dans les conditions de travail comme dans le rapport à l'espace, mais aussi un segment intermédiaire très territorialisé. On peut présenter schématiquement la Bresse comme configuration relativement intégrée, en opposition aux zones de l'Eyrieux et du Diois qui présentent chacune une forme prépondérante, respectivement centrée sur les grands établissements, sur les micro-entreprises.

### **La variété des systèmes d'emploi ruraux selon les formes de mobilisation du travail**

Il faut d'abord noter que la vision habituelle de la campagne comme réservoir de main-d'œuvre « non qualifiée » et à bon marché, employable à discrétion et corvéable à merci, ne suffit pas pour composer une image réaliste de la situation actuelle de l'emploi rural. Sur tous les terrains d'étude, c'est à partir de combinaisons de formes d'emploi diverses que l'on peut comprendre le fonctionnement des systèmes locaux. Celles-ci dépendent du jeu des structures et relations économiques locales, en lien avec l'inscription dans les aires d'échange plus globales.

Le cas de la Bresse permet de présenter une structure relativement équilibrée, du point de vue des caractéristiques de l'emploi rural [Thèse], [Acl-7]. Le secteur primaire demeure puissant et joue un rôle significatif de régulation entre l'emploi salarié et l'emploi industriel ; l'industrie est bien implantée, à la fois dans les activités les plus traditionnelles et dans des secteurs plus dynamiques – plasturgie et construction mécanique ; les services complètent la structure d'emploi et assurent à la fois un renouveau sectoriel et des opportunités pour des embauches féminines, sans devenir prépondérants. Pour ce qui concerne les marchés ouverts sur les aires nationales ou régionales, pour les cadres et ouvriers hautement qualifiés, ou les marchés internes aux entreprises, pour les ouvriers qualifiés, les salariés rencontrent des conditions d'emploi relativement favorables. Chaque établissement localisé en Bresse qui dépend d'une grande organisation, publique ou privée, est en relation avec l'ensemble des sites de l'organisation et la longueur des chaînes de mobilité dépend du niveau de qualification. Un tel mode d'allocation marque le fonctionnement local du marché du travail en ouvrant des points d'accès aux marchés internes, en déplaçant les actifs les plus qualifiés et en établissant des références sur les conditions d'emploi. Ce sont les figures de localisation des établissements des grandes entreprises qui déterminent les contours spatiaux de ces marchés protégés et leur impact sélectif en termes de mobilisation des différentes catégories de travailleurs<sup>15</sup>. A l'opposé, les travailleurs qui ne répondent pas aux critères d'accès ou qui sont en file d'attente sont confrontés à l'instabilité et à la précarité. Ce clivage entre deux « segments » de marché est commun à

---

<sup>14</sup> C'est le cas de figure qui est observé au sein des districts où la présence d'un grand nombre de petites entreprises spécialisées sur les différentes phases de la production permet une telle mobilité, laquelle participe d'ailleurs à l'enrichissement des compétences collectives et à l'efficacité d'ensemble du système (cf., par ex., Solinas, 1982).

<sup>15</sup> Une sorte de « pompe aspirante » qui mobilise les actifs les plus diplômés ou les plus aptes à suivre les filières promotionnelles internes, mais les itinéraires ne correspondent pas systématiquement à des départs définitifs : le « circuit du postier » rend compte du détour national qu'impose l'entrée dans ce type d'entreprise nationale pour des salariés peu formés, le « circuit de l'infirmière » rend compte du même genre de détour, mais à une échelle régionale et réservé à une main-d'œuvre qualifiée [Thèse].

tous les sites de France ; ce qui, en revanche, constitue une modalité « rurale » de participation à l'emploi et tient une place significative dans le cas de la Bresse, c'est l'entrée sur le segment « territorial » qui est composé par le sous-ensemble des petites entreprises paternalistes. La mobilisation sur place du travail « ordinaire » et sa fixation dans les emplois de production vient en substitution aux statuts précaires et à la migration, permettant en quelque sorte de remplir les interstices entre marchés internes qui ouvrent l'horizon géographique et professionnel, et petits boulots en marge des statuts d'emploi qui bouchent les perspectives d'insertion sociale.

La situation de la vallée de l'Eyrieux est assez nettement distincte de ce système bressan, en raison spécialement de la prééminence d'entreprises industrielles locales [Rap-5,6 ; Acl-6]. La base de l'industrialisation de la vallée<sup>16</sup> est fondée sur deux groupes industriels d'assez grande taille, l'un spécialisé dans le textile et l'autre dans la bijouterie. Ces entreprises centenaires, qui produisent pour le marché national et international, comportent plusieurs établissements dont certains situés dans les pays en voie de développement. Elles conservent leur siège et la majorité de leurs effectifs dans la vallée. Leur capital demeure contrôlé par les familles des créateurs. Chacun des groupes emploie près de 1000 salariés sur plusieurs sites de production qui façonnent l'emploi local. La qualité de la main-d'œuvre locale est l'un des critères essentiels de performance des entreprises. Les personnes originaires de la vallée sont d'abord réputées travailleuses. "L'atmosphère industrielle" qui règne sur les Boutières (partie industrielle de la vallée) se caractérise par une haute estime du travail industriel dans l'échelle des valeurs des habitants. L'existence d'attitudes coopératives dans le travail est susceptible d'augmenter la productivité et de faciliter la transmission des savoirs professionnels, surtout de ceux qui sont spécifiques et difficilement codifiables<sup>17</sup>. Les politiques d'embauche et de gestion du personnel des principaux groupes industriels structurent le marché local du travail. L'entrée dans ces sociétés est souhaitée pour des raisons financières (salaires relativement élevés), mais aussi de prestige et de stabilité professionnelle. Ces groupes peuvent ainsi sélectionner leur personnel. En comparaison avec la Bresse, c'est ensuite l'absence d'un tissu dense de PME qui caractérise le système d'emploi de l'Eyrieux. Le fonctionnement local du marché du travail est ici marqué par la dualité dans la gestion de la main-d'œuvre exercée par les grands employeurs. Avant d'entrer définitivement dans l'entreprise (le plus souvent pour la main-d'œuvre ouvrière par le point d'entrée le plus bas), les jeunes traversent une longue période de stage (notamment dans le cadre scolaire ou au cours de la période estivale), puis de contrats à durée déterminée, constituant autant d'étapes sélectives quasiment initiatiques avant leur éventuelle embauche à durée indéterminée.

L'économie du Diois présente un troisième cas de figure : la zone est marquée par une forme de déséquilibre opposée à celle de l'Eyrieux, celle de la quasi-absence des emplois industriels, bien que les contextes géographiques et historiques comportent de fortes similitudes [Rap-4, 5]. L'agriculture occupe une proportion d'actifs proche de la moyenne nationale des espaces à dominante rurale (20% en 1990), de même que les IAA. Le Diois est caractérisé par la très faible place de l'industrie dans l'emploi total (6,5 % des emplois dans l'industrie hors IAA)<sup>18</sup> à laquelle répond l'importance du tertiaire (près des deux tiers des emplois), principalement dans les services aux personnes. En termes structurels, le tissu économique est plus proche de celui de la Bresse que de celui de l'Eyrieux, avec un ensemble de petits établissements sans spécialisation commune affirmée. L'emploi local est toutefois marqué par la mobilité et non par la stabilité et le repli. Ce ne sont pas les structures d'emploi locales qui exercent un rôle prépondérant mais le rapport à l'extérieur. Le Diois est un espace ouvert : les flux d'entrée comme de sortie concernaient un habitant sur 5 pour la précédente période intercensitaire (entre 1982 et 1990), alors que la proportion n'était que de 1 sur 10 dans les autres zones, et le solde

---

<sup>16</sup> Situé au centre de l'Ardèche, ce bassin rural de 14 300 habitants, centré sur Le Cheylard, offre 5 400 emplois dont plus de 40% sont d'origine industrielle, soit autant que l'ensemble du tertiaire.

<sup>17</sup> C'est le cas tout particulièrement en bijouterie où l'apprentissage selon les types d'opérations à réaliser peut durer de 2 à 5 ans.

<sup>18</sup> En outre, la diminution des emplois industriels est plus rapide dans le Diois. Les deux principaux secteurs de spécialisation : les activités d'exploitation forestière et de première et deuxième transformation du bois, ainsi que l'industrie agro-alimentaire, se sont peu développés. Jamais l'activité industrielle n'a été très implantée dans le Diois, ni très concentrée. Par rapport au début des années soixante-dix, le degré de concentration des effectifs et la place du secteur industriel dans l'emploi sont en baisse.

migratoire y est largement positif. Ces mouvements concernent une large proportion d'actifs et non de retraités comme dans certains espaces ruraux. Compte tenu de la rareté des emplois salariés, l'insertion des nouveaux arrivants s'effectue principalement sous statut de travailleurs indépendants. Une telle dynamique est cohérente avec une politique volontariste d'accroissement de l'attractivité du territoire et de développement des fonctions d'accueil. Le résultat en termes d'emplois est surtout favorable aux logiques de « *self employment* », aux combinaisons d'activités saisonnières et de statuts variés, qui perpétuent des situations de précarité pour la main-d'œuvre la moins mobile.

## Conclusion de la partie 1

Au regard de cette application sur trois zones rurales et des résultats qu'elle permet d'obtenir, l'approche en termes de système local d'emploi montre son intérêt et ses limites<sup>19</sup>. Nous nous sommes référé à cette notion de système dans l'idée de rechercher si les structures qui ordonnent le tissu social dans ce type de milieu donnent naissance à des interactions suffisamment établies et régulières dans le domaine de l'emploi pour former système. La thèse, centrée sur la Bresse, se terminait sur le caractère contingent de l'analyse à laquelle nous nous étions livré et, en conséquence, à la nécessité de confronter la démarche à d'autres situations explorant la variété des configurations d'emploi des espaces ruraux. Après avoir conduit l'exercice en divers contextes, le cas bressan apparaît non seulement contingent mais aussi singulier : les différentes composantes de l'emploi y font effectivement système sur une base territoriale, mais cette exemplarité entretient l'illusion d'une possible extension de la méthode à toute situation en espace rural. Le cas de figure analysé dans l'Eyrieux introduit le doute, dans la mesure où ce ne sont pas les relations internes entre composantes d'un système qui sont les plus importantes mais la position de quasi-monopsonne des grands employeurs et le contrôle qu'ils exercent sur la force de travail locale. L'application au Diois met plus encore en difficulté ce type de représentation de l'emploi rural : le Diois ne forme pas un système local d'emploi. Pourtant, il s'agit d'un espace sur lequel coïncident une aire de déplacements pour l'emploi et un périmètre d'action publique. Mais ce sont les échanges avec l'extérieur qui sont déterminants de l'emploi et, au plan interne, c'est autour de l'action publique locale qu'une organisation territoriale est effectivement en construction.

Ainsi, la démarche initiée dans la thèse a-t-elle abouti à une sorte d'impasse méthodologique, même si elle a constitué une base relativement opérationnelle pour la conduite d'études de terrain. Les travaux suivants ont alors modifié la perspective, délaissant la reconstruction du mode de fonctionnement de systèmes locaux à partir de l'emploi pour privilégier la recherche de ce qui fait la spécificité du travail rural en lien avec les structures sociales. Démarche ni linéaire ni univoque, comprenant différents chantiers et différentes grilles d'analyse, dont nous rendons compte maintenant de manière plus unifiée en montrant comment la compréhension des rapports de travail doit être posée en référence aux caractéristiques du milieu social dans lequel ils sont produits.

---

<sup>19</sup> Lorsque l'on parle de « système », une ambiguïté de fond enveloppe la réflexion dans la mesure où le terme désigne à la fois une structure organisée et un mode de représentation des relations supposées entre des unités élémentaires. Conçue par les biologistes, la notion contient les idées de détermination et de finalisation, pas toujours discutées lors des transpositions dans les sciences sociales.

## **PARTIE 2 - LES RAPPORTS DE TRAVAIL DANS UN REGIME PARTICULIER DE CONFIANCE ET DE CONTRAINTE**

L'objectif visé dans cette partie est de dépasser la vision habituelle d'une main-d'œuvre rurale abondante, non qualifiée et peu mobile, qui peut être mobilisée sur place pour de bas niveaux de salaire sans risque de mouvements sociaux. Les espaces ruraux sont effectivement dotés abondamment en main-d'œuvre, laquelle est rendue disponible par le déclin des secteurs traditionnels et reste bon marché en raison de la faiblesse relative des secteurs en croissance. Il s'agit de travail peu qualifié qui peut avantageusement être valorisé dans des activités fortes utilisatrices de ce facteur [Ouv-3]. Mais la minimisation du coût du travail ne suffit pas à expliquer les performances relatives des entreprises implantées dans les zones rurales, en particulier si l'on se réfère aux différentiels de salaire au plan international. Le cas des entreprises industrielles est exemplaire sur ce plan : ce sont les localisations rurales de l'industrie française qui résistent le mieux au déclin général de ce secteur en termes d'emplois, alors qu'elles sont orientées sur les activités les plus traditionnelles et les plus fortes utilisatrices de main-d'œuvre, c'est-à-dire les plus sensibles au déclin relatif de l'emploi [Com-13].

La perspective qui est ici proposée pour avancer dans la compréhension de ce genre de phénomène est orientée sur la recherche de ce qui peut influencer la productivité du travail dans des zones apparemment mal positionnées en termes de dotation factorielle. Pour cela, on considère la catégorie « rurale » non comme simple découpage spatial suivant des critères de densité ou de population agglomérée, mais comme milieu social particulier dans lequel la force de travail trouve ses caractéristiques et qui permet une mobilisation sur place efficace au regard des normes économiques générales. Pour en rendre compte, nous allons d'abord discuter la notion de qualification en distinguant les compétences des travailleurs ruraux des classifications formelles, puis mettre en lumière les processus de co-construction des ressources en travail sur ce type de territoire, avant de centrer l'analyse sur les formes concrètes de mobilisation du travail dans les entreprises rurales.

### **21 – Le travail peu « qualifié » dans les entreprises rurales**

En première analyse, la main-d'œuvre qui est implantée dans les espaces ruraux est abondante et de faible qualification, ce qui doit attirer un certain nombre d'établissements en mesure de valoriser la disponibilité et le bas coût d'une telle offre de travail. Des mouvements de délocalisation d'établissements de production ont effectivement été relevés au cours de la phase de croissance industrielle des années 50 et 60 de même que, plus récemment, des cas d'implantations rurales de centres d'activités tertiaires peu qualifiées ont été observés<sup>20</sup>. Parmi les entreprises locales, on peut aussi noter une tendance à la spécialisation sur les activités qui incorporent beaucoup de travail et peu de capital, en particulier technologique - avec une surreprésentation des industries des biens de consommation courante ou des services aux particuliers, et une sous-représentation des biens d'équipement ou des services aux entreprises [Ouv-5]. La distinction entre travail qualifié et non qualifié, si elle permet, à un niveau très général, de caractériser les mécanismes de substitution et de complémentarité entre facteurs de production, reste trop élémentaire pour fonder l'analyse des situations de l'emploi rural. L'observation directe de ces situations nous a permis de composer une image moins binaire et moins péjorative des qualifications dans les entreprises rurales.

La fraction des emplois la plus infériorisée est aussi celle qui est la plus difficile à appréhender, que ce soit à partir des entreprises – présence de courte durée des salariés, distance vis-à-vis du collectif de travail, prudence de l'employeur –, ou à partir des salariés eux-mêmes – les

---

<sup>20</sup> Les mouvements d'établissements qui suivent les lignes de force des caractéristiques de la force de travail relèvent de la division spatiale du travail. La partie suivante reviendra sur ce type d'analyse essentiel à la compréhension de l'évolution économique des espaces ruraux en lien avec les forces économiques globales.

enquêtes que nous avons menées auprès des jeunes ruraux passent largement à côté des personnes aux marges de l'exclusion et, lorsque le contact peut être établi, la réserve et la pudeur des jeunes enquêtés ne permet pas de préciser réellement leur position [Rap-6]. On peut toutefois, en croisant des informations fragmentaires, recomposer les contours d'une population en précarité. Il s'agit de travailleurs sans diplôme et sans perspective de changement de lieu de résidence, entièrement dépendants des conditions d'embauche locales. Lorsqu'une industrie de main-d'œuvre se trouve à proximité immédiate, ils peuvent espérer un poste de manœuvre ou de courts remplacements à la production, mais sans cela, ils ont beaucoup de mal à éviter la mise à l'écart. La marginalisation, en contexte rural, prend des formes assez spécifiques du fait des possibilités d'arrangements qui sont possibles localement, dans l'économie informelle, mais aussi de la force de la stigmatisation des personnes qui sortent des normes sociales de la communauté locale. Dans des zones rurales marquées structurellement par l'existence de surplus de travail, on pourrait s'attendre à croiser un volant très important de cette main-d'œuvre précaire sans aucune compétence de nature professionnelle, utilisée « au jour le jour » par les entreprises dans leur gestion de la flexibilité. Nos observations conduisent au constat opposé : cette fraction de la force de travail est d'effectif très limité dans les zones d'étude. Ce constat peut s'expliquer par des raisons structurelles, car les activités tertiaires, qui sont les principales utilisatrices de ces formes d'emplois, sont peu développées dans ces zones, mais aussi parce que les pratiques des employeurs ruraux ne tendent pas, sauf cas particulier (cf. infra) à privilégier les statuts précaires pour assurer la gestion flexible de l'emploi et pour minimiser le coût du travail, ce que nous détaillerons dans la section 23.

Le travail à domicile représente une modalité particulière de ce type de mobilisation du travail ; l'examen des pratiques d'une entreprise sur ce registre permet de poser l'archétype de la gestion marchande du travail rural « sans qualification ». Il s'agit d'une unité d'assemblage de jouets qui travaille en sous-traitance pour un grand fabricant national. Le travail est réalisé à domicile par des salariés qui viennent « au bureau » chercher les pièces détachées et ramènent le travail fini, le temps et les coûts de transport n'étant pas pris en compte. Les travailleuses à domicile sont rémunérées à la pièce, une norme de temps unitaire de montage permet ensuite de transformer le volume de travail en heures payées sur la fiche de salaire<sup>21</sup>. Aucune qualification particulière n'est exigée lors des recrutements ; une période d'essai permet de vérifier les capacités du candidat à respecter la qualité de montage et surtout les délais. Une forte rotation touche le personnel, car les conditions de travail correspondent à un emploi d'attente ou à un complément de revenu familial. Le remplacement des salariés démissionnaires ne pose pas de problème, les candidatures spontanées alimentent largement les flux d'entrée. Aucune mesure de stabilisation n'est donc mise en œuvre (« on ne les retient pas », « le guichet est ouvert en permanence »). Dans ce cas très particulier d'organisation flexible, le critère central qui guide l'organisation de la production est la minimisation du coût unitaire de montage quel que soit le volume de production. La main-d'œuvre rurale permet d'atteindre cet objectif car elle est disponible pour un travail qui n'exige pas de qualification, qui est réalisé à domicile, ce qui laisse toute latitude d'organisation pour le concilier avec d'autres tâches, et pour lequel la main-d'œuvre familiale peut être mobilisée. Ces dispositions ouvrent à l'entreprise des possibilités d'obtention d'un degré de flexibilité extrêmement élevé, pour une contrepartie salariale qui demeure faible et sans perspective d'évolution. L'avantage ainsi dégagé sur le coût du travail est en concurrence avec les situations de production de nombreux autres pays, ce qui rend le maintien de l'activité assez aléatoire<sup>22</sup>. C'est le seul cas que nous ayons rencontré et sa présentation doit être circonscrite à une stricte fonction d'explicitation de ce que signifie basse qualification, sans amélioration de compétences envisageable et pratiquement sans contrat de travail<sup>23</sup>. Notre propos va justement tendre à démarquer la situation de l'emploi rural peu qualifié de ce cas polaire.

---

<sup>21</sup> Cette transcription conduit à des relations difficiles avec l'Inspection du Travail, car le nombre de pièces assemblées par les ouvrières —habileté particulière ou travail familial— leur permet assez fréquemment d'obtenir un salaire qui dépasse nettement le SMIC ; ce montant, rapporté à la norme unitaire, fait apparaître un nombre d'heures élevé qui exige le paiement d'heures supplémentaires. Pour contourner ce problème réglementaire, les dirigeants tendent à augmenter l'effectif des monteuses pour répartir le travail entre un plus grand nombre, en déclarant du temps partiel lorsque le volume de production diminue.

<sup>22</sup> L'entreprise en question a effectivement déplacé son activité vers un pays asiatique.

<sup>23</sup> Ce genre de marché « *spot* » du travail rappelle la situation des ouvriers agricoles de Californie décrite par Fisher ou celle

Au cours de plusieurs séries d'enquêtes qui ont complété nos premiers résultats, nous avons attaché une importance particulière à la main-d'œuvre de bas niveau de formation dans les entreprises rurales [Aut-20] et aux postes de travail peu qualifiés dans l'industrie agro-alimentaire [Aut-17]. Le relevé précis des caractéristiques des situations de travail, en termes de tâches et de compétences, complété par le point de vue des employeurs, mettent en exergue à la fois la place effective des emplois non qualifiés et le caractère très relatif de cette notion de faible qualification. Dans la plupart des cas, il a été nécessaire de passer du temps avec l'encadrement ou la maîtrise pour définir les postes et travailleurs concernés, au-delà des premiers libellés de « manœuvres », de « bras » ou de « petites mains ». Si l'on met à part les emplois précaires, de courte durée, effectivement circonscrits aux tâches de manutention, les postes de travail présentent de fait une assez grande diversité en fonction des supports privilégiés : l'approvisionnement, l'équipement de production, le produit. Prenons le cas des industries agro-alimentaires où la part du travail dans la fonction de production est importante et qui emploient un fort taux de main-d'œuvre peu ou pas qualifiée [Acl-1]. Les tâches de production sont réalisées à la chaîne, où les gestes effectués sont très précis et peu variés. La manutention élevée des matières premières, l'application de normes d'hygiène strictes nécessitant le port d'habits spéciaux ou encore la gestion des productions en flux très tendu imposent une grande pénibilité des tâches et, plus globalement, des conditions de travail difficiles. Pour les employeurs, une majorité des postes peuvent être pourvus sans « qualification » particulière mais requièrent davantage des aptitudes au travail. Face à cela, les « qualifications » présentes sur le marché du travail ne traduisent pas, à leur avis, les aptitudes et compétences recherchées. Le moyen essentiel de repérage de la capacité à répondre à ces exigences est l'appartenance de la main-d'œuvre à une origine sociale, en l'occurrence au monde rural, et plus encore au monde agricole. La raison avancée par nos interlocuteurs réside dans la construction d'une "mentalité rurale" forgée par la pratique antérieure de travaux agricoles et caractéristique d'une puissance de travail, d'une capacité à accepter l'intensité de l'effort ainsi que d'une certaine adresse dans les tâches manuelles. La familiarité au produit constitue une raison supplémentaire pour faire appel à ce type de travailleurs. En effet, au-delà des difficultés à s'acclimater à l'ambiance de production pour des salariés d'une autre origine sociale, la réalisation des tâches concernées suppose aussi une appréciation individualisée de la part de l'opérateur, en lien avec la nature de la matière première et son hétérogénéité. Cette marge d'appréciation limite les possibilités d'automatisation des chaînes de production. Elle donne de l'importance à la connaissance concrète que le salarié a des produits et des procédés de fabrication, mais également à ses aptitudes au travail manuel. Des savoir-faire spécifiques se constituent ainsi, par de longs apprentissages de tours de main, leur amélioration étant produite par touches successives et leur transmission s'exerçant dans un cercle professionnel étroit en raison du caractère faiblement explicité des compétences en question. Chaque travailleur est dès lors détenteur d'un capital de savoir-faire, et la durée de sa présence dans l'entreprise devient une variable primordiale pour l'évolution de sa productivité. Ainsi, la notion de « fidélité » qui est également invoquée par les employeurs se comprend-elle dans l'ordre de la productivité.

Dans ces situations de travail pénible et a priori non qualifié, la nature des compétences et l'existence d'un processus d'accumulation a des conséquences importantes lorsqu'il s'agit de caractériser le travail dont il est question et les termes de sa mobilisation. Les critères formels (niveau de qualification au sens des diplômes scolaires et des classifications des conventions collectives) sont insuffisants pour rendre compte des aptitudes des salariés engagés dans les unités de production locales. Ce sont des critères comme la force physique et la fidélité qui deviennent prépondérants pour les employeurs, sachant que l'indicateur essentiel de telles aptitudes est attaché à l'origine sociale des travailleurs, au milieu rural où ils vivent ou dont ils sont issus. Sur les zones étudiées, cette manière de reconsidérer le travail « non qualifié » est liée aux caractères artisanal du mode de production des entreprises considérées, sans qu'il soit possible de définir le sens de la causalité : est-ce l'absence de solutions technologiques (soit parce qu'elles n'existent pas, soit parce que les entreprises n'ont pas accès aux équipements ou compétences correspondants) qui conduit à la recherche d'arrangements locaux qui préservent une place importante au travail manuel sur des postes peu instrumentés, la configuration rurale se prêtant bien à une mise en œuvre efficace de tels compromis, ou bien est-ce le

---

des vigneronnes de l'Auxerrois rapportée par Braudel.

degré de performance atteint par cette forme d'organisation, grâce notamment aux aptitudes sociales et à la qualification des travailleurs ruraux, qui maintient à l'écart les solutions alternatives plus capitalistiques ? Face à cette question, fondamentale pour la compréhension des déterminants économiques de l'évolution de l'emploi rural, nous n'avancerons pas d'éléments de réponse sur le lien de causalité mais sur la co-détermination des modes de constitution des ressources en travail et de leur mobilisation sur les territoires ruraux. Pour cela, un essai de généralisation des cas qui viennent d'être présentés sera tenté, en montrant que les entreprises rurales, et pas seulement celles qui sont consacrées aux productions les plus traditionnelles, ont tendance à constituer en interne les compétences dont elles ont besoin en raison des difficultés à les trouver sur le bassin local. Inversement, le comportement de « mise en conformité » des travailleurs aux attentes des employeurs locaux permet de préciser les interdépendances qui se nouent localement.

## **22 – La co-production des qualifications dans les structures économiques locales**

Dès lors que l'on admet que le marché du travail n'est pas constitué d'une aire unique, mettant potentiellement en contact chaque travailleur avec chaque poste, et que le travail n'est pas homogène, ce qui autoriserait chaque travailleur à occuper chaque poste, les difficultés de mise en rapport des justes compétences avec le juste emploi sont sensibles à la densité et à la variété du travail dans un bassin d'emploi donné. Dans le cas des espaces ruraux, la faible densité limite le volume du travail mobilisable localement, et tend par là même à réduire la diversité des compétences offertes et des qualifications demandées. Un travailleur particulier aura beaucoup de mal à trouver sur place un emploi permettant de valoriser au mieux ses capacités productives, de même qu'un employeur aura beaucoup de mal à recruter sur le marché local un travailleur possédant les compétences qu'il recherche. La mobilité des travailleurs entre bassins d'emploi constitue une modalité importante d'ajustement de ce genre de décalage mais, pour ce qui concerne les espaces ruraux, la faible attractivité des lieux de résidence correspondants et la force de l'ancrage local des travailleurs indigènes en limitent les effets, du moins à court et moyen terme. Dans ces conditions, on peut s'attendre à ce que les compétences relatives à un poste soient moins fréquemment acquises sur le marché qu'en contexte urbain, pour être plus souvent produites au sein de l'entreprise par apprentissage en situation d'emploi et, inversement, à ce que la main-d'œuvre locale se prépare aux qualifications attendues par les employeurs locaux, en termes de comportement sinon de diplôme. Reprenons les enseignements des études de terrain sur cette double perspective.

Les enquêtes réalisées dans les entreprises rurales montrent qu'il y a deux catégories de compétences qui sont produites en interne dans les entreprises : celles qui sont en rapport avec des équipements et procédés spécifiques, inexistantes sur le « marché des qualifications » et ne pouvant être acquises que par l'exercice des gestes professionnels sur le poste, et celles qui existent sur ledit marché mais ne sont pas disponibles localement – ou, plus exactement, dont le coût d'accès serait disproportionné relativement à une production directe de ces compétences. La première catégorie a été mentionnée dans la section précédente à l'occasion de l'exposé des pratiques d'emploi dans les industries agro-alimentaires. C'est plus largement le cas de toutes les situations de travail qui mettent en jeu des métiers de nature artisanale, reposant sur un tour de main ou des savoir-faire liés au contexte de production de l'entreprise [Acl-7, Rap-6]. Elles sont fréquentes dans l'industrie du bois, du meuble, du jouet, etc., mais on en rencontre aussi dans les transports et les services. Il s'agit assez précisément de compétences « spécifiques », au sens où elles ne peuvent être transférées ou, en d'autres termes, si le travailleur qui est détenteur de ces compétences change de lieu de travail, il en perd le bénéfice<sup>24</sup>. Le lien au milieu, depuis le moment du recrutement jusqu'à la fin de la relation d'emploi, est posé en termes d'aptitudes (à l'acquisition des compétences voulues) et d'attitudes (nécessaires à la stabilité dans l'entreprise).

---

<sup>24</sup> Ce cas de figure de compétences construites en poste et indissociablement liées à la situation d'emploi pose un certain nombre de questions à la théorie économique car il met en jeu, de façon dynamique, les critères qui définissent la productivité et sa relation au salaire.

La situation est assez nettement distincte dans le deuxième cas de constitution en interne de compétences, car ce sont cette fois des qualifications relativement standards qui sont visées et l'internalisation de leur production est rendue nécessaire par les difficultés locales de recrutement. Les cadres ne sont pas vraiment concernés par cette démarche, car leur aire de marché est nationale et la solution de nature marchande<sup>25</sup>. Du côté des ouvriers et employés « très qualifiés », en revanche, la disponibilité sur le marché local fait défaut et la prospection régionale souvent décevante. Dans les entreprises industrielles enquêtées [Acl-7, Rap-6], les postes d'ouvriers hautement qualifiés sont au cœur de cette question<sup>26</sup>. Les tâches concernées, qui vont du réglage à la maintenance des lignes de production, exigent un niveau de formation technique suffisamment élevé pour assurer une entrée directe sur le palier technologique considéré et garantir l'adaptation aux développements ultérieurs. De telles qualifications, certifiées par un diplôme de l'enseignement professionnel, sont transférables dans un grand nombre d'entreprises qui utilisent l'informatique de production. Elles dotent les salariés d'un pouvoir de mobilité qu'ils ne se privent pas d'exercer. Ce sont surtout des jeunes sortant du système scolaire qui acceptent là un emploi d'insertion et se constituent une première expérience, ou des jeunes suivant un cycle de formation en alternance. Il s'agit dans les deux cas d'un personnel difficile à stabiliser, ceux qui restent revendiquent des salaires plus élevés et risquent de partir de toutes façons. Les efforts de formation interne et les incitations salariales consenties par les entreprises – relativement à la grille des salaires en vigueur – parviennent difficilement à compenser la faible attractivité sociale et professionnelle de la zone. Le nombre élevé de défections est un trait commun à toutes les entreprises enquêtées pour cette catégorie de salariés, présente dans tous les domaines de production, même si son importance varie en fonction de la nature des *process* et de l'organisation industrielle – des caractéristiques semblables, du point de vue de l'acquisition des qualifications et de leur transférabilité, se rencontrent dans le tertiaire avec le travail de bureautique.

Ce lien qui associe qualification et mobilité est crucial pour les emplois de forte technicité mais aussi pour la plupart des emplois ruraux<sup>27</sup>. Les conditions d'entrée et de gestion des qualifications par les employeurs accentuent les effets de structure de l'emploi local, dans le sens de la sélectivité des mouvements migratoires en fonction du niveau de formation. La faible fréquence de diplômés dans la population locale ainsi que la relative inadéquation des formations scolaires aux besoins de compétences des entreprises rurales, très contextualisées, conduisent celles-ci à privilégier la formation interne et la stabilité, ce qui donne avantage aux jeunes peu diplômés pour une insertion sur place rapide et conforte l'aversion des ruraux vis-à-vis du système scolaire, et des formations longues tout spécialement, puisqu'elles donnent lieu presque automatiquement à départ hors du territoire d'origine. Les enquêtes menées auprès de jeunes ruraux [Com-16, Acl-3] confirment la permanence de ces déterminations croisées. Sur chaque terrain d'étude, le comportement traditionnel du jeune rural, peu enclin à la formation et à la mobilité, est prépondérant parmi les résidents employés sur place. Attaché au modèle de la reproduction, ce comportement est fortement conditionné par l'identité professionnelle et sociale construite dans la sphère familiale. Les groupes sociaux concernés sont d'abord ceux des indépendants, artisans et agriculteurs, pour lesquels le patrimoine familial et le patrimoine productif sont étroitement imbriqués, et pour lesquels l'exercice professionnel requiert des

---

<sup>25</sup> De véritables difficultés de recrutement sur certaines fonctions sont notées dans le rural isolé qui ne bénéficie pas d'aménités particulières, car les entreprises rurales (hors des établissements des groupes multi-sites) ne présentent pas vraiment d'intérêt dans une trajectoire professionnelle, compte tenu de leur faible technicité globale. Les politiques publiques apportent des coups de pouce non négligeables, avec des mesures de type « Aide au recrutement de personnel d'encadrement » [Aut-23].

<sup>26</sup> Prenons l'exemple le plus fréquent, correspondant à des postes de classe 3 dans les conventions collectives. Ils concernent les régleurs qualifiés, chargés de la préparation et du réglage des machines ; ceux-ci assurent la fabrication des premières pièces et en contrôlent la conformité puis suivent la qualité des lots et interviennent pour la stabiliser. Ce sont aussi des opérateurs très qualifiés qui conduisent et surveillent les installations les plus complexes, ils ont à la fois la responsabilité du rythme et de la régularité de la production. Enfin, l'entretien et la maintenance des équipements relèvent des compétences de mécaniciens, d'électromécaniciens ou d'électroniciens qualifiés. Ils vérifient le bon état de marche des différentes parties mécaniques ou électroniques des équipements, sont capables d'établir un diagnostic en cas d'incident et procèdent aux réparations courantes.

<sup>27</sup> Son caractère déterminant dans le cas des espaces ruraux a été montré par différents résultats de recherche. Dessendre (1994) montre en particulier que la formation et la migration sont des facteurs complémentaires dans la mesure où la valorisation d'un haut niveau de formation impose de quitter l'espace rural où les emplois correspondants sont rares.

compétences de métier<sup>28</sup>. Des attitudes sociales semblables émanent des familles d'ouvriers spécialisés sur des savoir-faire traditionnels, pour lesquels l'ambition sociale et l'apprentissage professionnel suivent les mêmes principes. Par ailleurs, la relative homogénéité sociale et culturelle du milieu rural conforte ces dispositions en limitant les occasions de contact avec d'autres groupes sociaux aux statuts ou aux aspirations différents. Dans ces conditions, l'entrée dans la vie professionnelle s'effectue sans disposer de capital humain ni de capital financier substantiels. Elle mobilise la caution de la réputation familiale. La validité du capital social ainsi engagé est limitée à l'étendue des réseaux d'interconnaissance, ce qui signifie qu'à la faible mobilité sociale est jointe une faible mobilité géographique. La petite industrie et les services aux personnes localisés en milieu rural permettent une certaine coïncidence spatiale avec cette offre en fournissant des débouchés de proximité, ce qui contribue en retour à en entretenir les modalités de reproduction.

Il y a ainsi entretien sinon auto-renforcement de traits structurels qui associent historiquement une population de travailleurs et un groupe d'employeurs sur le même espace social. Ce type d'articulation est toutefois fortement mis en cause par l'évolution interne aux entreprises, où les changements technologiques et organisationnels requièrent de plus en plus de salariés formés et adaptables, même si l'évolution générale des attitudes vis-à-vis de l'école et de son rôle dans l'ascension sociale se traduit concrètement dans l'élévation continue des niveaux de formation des jeunes ruraux. Ce décalage est perçu par les employeurs qui recherchent différentes modalités pour le résorber et utilisent en particulier les dispositifs d'aide publique à la formation et à l'insertion professionnelle. L'exemple des contrats de qualification a permis d'apprécier l'usage qui en est fait pour assurer la mise en forme de l'« employabilité » de jeunes travailleurs locaux [Acl-3, Ass-1, Ass-4]. Sachant qu'une part importante des jeunes ruraux tendent à se dégager au plus vite et au plus près des obligations scolaires, ils suivent les formations existant à proximité en cycle professionnel court. Or, l'absence de spécialisation productive de la plupart des espaces ruraux, en dehors de la production des biens agricoles et alimentaires, maintient la carte scolaire sur des options professionnelles passe-partout, à savoir dans le domaine de la mécanique et du bâtiment pour les garçons, du travail de bureau et des services en collectivité publique pour les filles. L'enjeu, pour les employeurs, est alors de fixer cette main-d'œuvre sans qualification scolaire, ou en tous cas non adaptée à leurs besoins, en lui apportant les compétences techniques propres à leur branche. Le dispositif des contrats de qualification permet d'atteindre ce double objectif en recrutant « ferme » les jeunes locaux nécessaires au renouvellement de l'effectif de l'entreprise, sur des critères de fiabilité liée à la proximité, puis de les former avec l'aide des institutions publiques (GRETA, CCI, etc.) qui peuvent aller jusqu'à mettre en place des formations *ad hoc* si les spécialités désirées sont absentes de la carte régionale.

Ce sont les plus grandes des entreprises rurales qui parviennent à utiliser ainsi les dispositifs de l'intervention publique. L'autre cas de figure dans lequel le système de formation vient directement appuyer l'évolution des compétences techniques nécessaire aux entreprises locales est celui des territoires spécialisés sur une production ou un « panier de biens » relevant d'une même famille professionnelle. Les exemples de systèmes productifs locaux sont rares dans la France rurale d'aujourd'hui, et les situations intégrées dans lesquelles les écoles professionnelles accompagnent l'évolution technique de métiers précis sur une zone donnée restent l'apanage des districts italiens. En dehors des grands établissements et des ensembles territoriaux spécialisés, c'est du côté des petites entreprises que se situe l'essentiel de la réalité de l'emploi rural. Pour ce qui les concerne, dans la quasi-totalité des cas, elles ne disposent ni de la taille suffisante ni de la complémentarité avec les autres producteurs du site pour peser directement sur les qualifications professionnelles et la mobilité de la population locale. La mobilisation des travailleurs locaux doit dès lors être référée aux conditions sociales dans lesquelles elle prend place, car c'est en lien avec les caractéristiques du milieu que l'on peut comprendre la qualification sociale qui sous-tend les rapports de travail en question.

---

<sup>28</sup> Lorsque la famille d'origine exerce une activité indépendante, et tout spécialement dans le cas des agriculteurs, il faut cependant souligner l'ambivalence des attitudes familiales qui "produisent" un successeur selon les principes de la reproduction et, en parallèle, développent un recours affirmé à l'école comme outil d'ascension sociale pour les autres membres de la fratrie.

## 23 – La détermination des formes de mobilisation de la main-d’œuvre par le milieu social

Il y a une sorte de paradoxe qui apparaît lorsque l’on met à plat les principales données concernant l’emploi rural. Dans les petites entreprises, qui forment la trame des économies rurales, les conditions de travail comme les niveaux de salaire sont défavorables relativement à ce qui est observé dans les zones urbaines, mais cela ne donne lieu ni à défection ni à migration massives vers les sites apparemment plus favorables. Notre façon de traiter concrètement l’emploi rural, par observation directe et études de cas, ne permet pas de rendre compte de façon satisfaisante des phénomènes de migration. Leur appréhension nécessite en effet de manipuler des outils qui soient à même d’étudier différentes échelles de temps et d’espace (analyse transversale, suivi de cohortes, études en zone urbaine, ...). On sait que les migrations réduisent les décalages structurels régionaux sur le long terme et que les migrations qui associent mobilité géographique et professionnelle sont peu fréquentes : c’est principalement par l’insertion professionnelle des jeunes que s’effectue l’ajustement. Pour les salariés en poste, la faible densité des emplois locaux est d’autant moins incitative à la prospection sur place et à la mobilité que la faiblesse du *turn over* est la règle commune et limite encore plus fortement les opportunités alternatives. Dès lors que la relation d’emploi s’inscrit dans la durée, il devient ensuite plus favorable de demeurer sur le même emploi pour profiter des améliorations de salaire liées à l’ancienneté, et ce d’autant plus que les compétences acquises sur le poste sont spécifiques et perdues en cas de mobilité. Une partie des caractéristiques de stabilité est ainsi explicable logiquement par les structures locales de marché, mais il reste un point surprenant qui tient à la relative satisfaction des salariés qui sont dans cette situation. Il ne faut pas exagérer cet aspect, qui peut d’ailleurs sûrement se retrouver en d’autres contextes lorsque la conjoncture est difficile, mais il est notable que les entretiens ne mettent en exergue ni insatisfaction notable ni revendication affirmée. Ce point contre-intuitif a été relevé par Doeringer (1984) lorsqu’il posa l’analyse de l’emploi rural à partir de sa distinction des segments de marché. Tout se passe comme si le « segment » rural regroupait des caractéristiques du marché secondaire pour les conditions de travail, défavorables en termes de salaire et de pénibilité, et des caractéristiques du marché primaire pour l’attitude des salariés, loyaux et attachés aux objectifs de l’entreprise, à l’opposé des travailleurs du marché secondaire qui vivent leur travail comme une aliénation, ne ressentent aucun engagement envers l’employeur et, finalement, font facilement défection. L’image qui se constitue dans les petites entreprises rurales est celle d’une force de travail qui reçoit un salaire, des avantages sociaux et des conditions de travail comparables à ceux des emplois les moins attractifs des marchés urbains du travail mais qui font preuve d’attitudes et de comportements identiques à ceux que l’on rencontre dans les emplois les plus attractifs des marchés urbains. Il s’agit là d’une observation qui joue un rôle très important pour rendre compte de notre travail dans le sens où elle porte sur des phénomènes économiques attachés aux espaces ruraux de manière assez spécifique, dont l’explication se trouve dans le milieu social d’insertion. La présente section va reprendre un ensemble de résultats empiriques en les organisant du point de vue de cette spécificité des rapports sociaux, en forçant le trait sur ce qui fait la particularité du contexte rural dans un premier temps, avant de replacer les formes d’organisation en question dans les données générales d’évolution de l’emploi.

### 231 - Des rapports sociaux de type « paternaliste »

La référence qui vient le plus directement à l’esprit pour rendre compte des signes distinctifs des organisations de travail en milieu rural, à savoir l’association entre proximité, stabilité et loyauté d’un côté, faible salaire, pénibilité et contrôle salarial de l’autre, est celle du « paternalisme ». Bien qu’elle ne soit pas entièrement adaptée aux situations étudiées, nous utilisons cette notion pour marquer prioritairement le fait que l’on a affaire à une sorte de fait social « total », dans lequel ce qui importe le plus c’est la stricte inscription des rapports de travail dans les rapports sociaux locaux. Cette appellation mérite d’être utilisée avec un certain nombre de précautions, pour éviter tout risque d’anachronisme qui tendrait à lire les structures sociales actuelles des espaces ruraux à l’aide de grilles datant de plus d’un siècle, élaborées dans un contexte industriel et urbain aux problèmes forts différents [Acl-5, 7]. Le problème principal du capitalisme industriel de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, du point de vue du travail, était de transposer et de fixer une main-d’œuvre d’origine rurale dans le salariat industriel et le mode de vie urbain, en contrôlant à la fois le coût de l’adaptation et les

conditions de sa reproduction<sup>29</sup>. Pour le petit capitalisme rural du XIX<sup>ème</sup> siècle, la même difficulté à disposer d'une force de travail formée et stable conduit à une politique favorisant l'enracinement des familles ouvrières par le biais de l'acquisition du logement et de lopins de terre, la propriété rurale étant considérée à la fois comme la meilleure forme de « sursalaire » et comme le facteur principal de « rationalisation des conduites ».

C'est donc dans ce cas des propriétés du milieu social d'origine des travailleurs qui sont utilisées pour les mobiliser et les fixer : la première, que l'on peut rattacher au coût de reproduction de la force de travail, minimisé par l'implantation en milieu rural et par des facilités essentiellement non monétaires ; la seconde tenant à l'octroi d'une indépendance relative à l'ouvrier et à sa famille vis-à-vis du salariat par la propriété et par l'exercice de la pluriactivité. Il s'agit là d'une forme de paternalisme qui associe étroitement travail industriel et mode de vie rural, fort éloignée du paternalisme industriel qui, au contraire, procède par « internalisation » des différentes composantes qui déterminent les conditions de reproduction de la force de travail.

Le paternalisme rural doit donc être défini en référence aux rapports sociaux qui structurent les communautés concernées par un ensemble de règles suffisamment établies et partagées pour constituer le cadre de conduite des travailleurs et des employeurs, ou plus exactement le cadre d'interprétation et d'application des droits et devoirs reconnus à chacun dans l'ordre contractuel<sup>30</sup>. C'est sous cette perspective « territoriale » que nous avons réexaminé la notion de paternalisme, comme expression des formes de confiance et de contrôle qui prévalent dans les sociétés rurales. Nous allons reprendre les principaux enseignements de nos recherches [Acl-1,3,4,5,7] pour montrer en quoi cet « encastrement » conditionne chacun des moments essentiels de la vie salariale dans les petites entreprises rurales : le recrutement et l'intégration dans le collectif de travail, la fixation dans l'entreprise.

### **L'origine rurale comme garantie d'intégration dans un collectif de travail communautaire**

La conclusion d'un contrat de travail constitue une opération à la fois coûteuse et risquée pour les deux contractants dans la mesure où il est extrêmement difficile pour le salarié de connaître *ex ante* les conditions de travail qui l'attendent effectivement et pour l'employeur la productivité exacte d'un travailleur<sup>31</sup>. Le résultat de l'accord est matérialisé dans le produit obtenu par la mise en œuvre du travail échangé, mais la multiplicité et l'imbrication des plans et des dimensions engagés dans ce résultat rendent extrêmement délicate et incertaine l'évaluation des contributions individuelles des travailleurs. Si l'on se place avant l'échange, la capacité productive "intrinsèque" de chacun ne peut être qu'estimée, à l'aide d'indicateurs plus ou moins formalisés. L'incertitude demeure cruciale au moment de l'expression de cette capacité dans l'acte concret de production, dans la mesure où le produit dépend aussi de l'intensité de l'engagement du salarié, des paramètres matériels et collectifs du contexte productif. De fait, le produit du travail est une fonction des qualités du travailleur et de son effort, compte tenu de son adaptation aux équipements et procédés mis en œuvre dans l'établissement ainsi qu'au groupe de salariés au sein duquel il opère.

Dans toute situation de recrutement, les employeurs utilisent des indicateurs indirects d'aptitudes pour évaluer la productivité qu'ils peuvent espérer des candidats. En général, ce sont des signaux comme la formation scolaire ou l'expérience antérieure qui attestent d'un niveau plausible de compétence et d'engagement dans le travail. On peut considérer que l'employeur « fait confiance » aux dispositifs qui participent à la délivrance de tels signaux, sachant que la situation de production qui

---

<sup>29</sup> Mis en œuvre par de grandes entreprises dominantes, le paternalisme industriel instaure un ensemble d'institutions qui ont pour fonction d'assurer la reproduction d'une force de travail adaptée, quantitativement et qualitativement aux besoins de la production ; plus largement, il assure un contrôle intégral du fonctionnement social, déterminant ainsi la nature des rapports sociaux qui s'imposeront pendant plus d'un siècle (Freyssinet, 1982).

<sup>30</sup> Sur ce point, la prudence s'impose également, pour ne pas instaurer l'appartenance à des communautés concrètes, territoriales, en principe supérieur disjoint des droits collectifs des travailleurs, supposant qu'autant de sociétés locales soient préservées dans leur « individualisme collectif », selon l'expression de Tocqueville (1856).

<sup>31</sup> Les particularités du travail en tant qu'objet d'échange ont été finement répertoriées et analysées par les économistes du travail, spécialement sous l'angle de l'incertitude inhérente à la transaction (cf. Reynaud B., 1988 ; Salais R., 1994).

résulte de ce type d'échange doit confirmer la pertinence des critères de recrutement par l'observation directe de la productivité, sinon la relation salaire-signal serait instable et le système ne pourrait donner lieu à des comportements reproductibles. Dans le cas des petites entreprises rurales, la sélection ne porte pas sur des signaux formels du type des diplômes, mais sur les dispositions générales au travail et en premier lieu sur des critères d'intégrabilité dans l'entreprise, c'est ensuite en situation de travail que les salariés seront amenés à la productivité recherchée. L'enracinement dans le tissu rural signifie à la fois une capacité d'intégration élevée, une force de travail indéniable, une certaine « résistance à la mobilité » qui limite les risques de démission, et des prétentions salariales raisonnables grâce au mode de vie des campagnes. Ainsi, l'origine sociale locale sert d'indicateur de productivité potentielle des salariés en référence au contexte paternaliste de mise en œuvre de leur force de travail. Les relations d'interconnaissance et de proximité sont mises à profit pour parfaire la sélection : les salariés sont connus avant d'être embauchés. L'archétype de la main-d'œuvre porteuse de ces dispositions se trouve dans les familles agricoles, tant que le niveau de formation scolaire y reste faible, grâce à leur attachement territorial matérialisé par la propriété foncière et au maintien de conditions de reproduction de la force de travail favorables, préservées par les solidarités familiales.

Les attitudes recherchées sont indissociables de l'origine sociale, qui constitue le critère premier de sélection et, si d'autres capacités sont visées, ce n'est que de manière additionnelle, et alors seulement le diplôme ou d'autres signaux peuvent être utilisés. Cela ne signifie pas que les personnes réputées loyales obtiennent des gains supérieurs aux autres, c'est même le contraire qui se produit car les niveaux de rémunération sont bas dans les entreprises paternalistes, mais qu'elles seules ont accès aux emplois dans ces entreprises. Un tel exercice de « préférence territoriale » lors des embauches correspond en négatif à une forme de discrimination à l'entrée. Les individus qui se comportent conformément aux incitations des mécanismes de marché, en se constituant des atouts standardisés et en cherchant à les valoriser en comparant les différentes offres d'emploi accessibles dans un espace étendu, vont être perçus comme travailleurs mobiles et instables. Ils ne satisfont pas aux marques de loyauté attendues qui sont attachées à la réputation de la personne dans le contexte social local. Ces conditions pèsent en retour sur les comportements des catégories sociales concernées vis-à-vis de la formation et de la mobilité, et plus largement sur les mécanismes de différenciation sociale dans les zones rurales.

La sélectivité à l'entrée ne correspond pas à une discrimination au sens économique du terme, mais à un calcul qui fonde la performance du mode d'organisation paternaliste sur l'homogénéité culturelle du collectif de travail. Toute situation de travail est dépendante des formes de coopération qui s'établissent entre les membres du groupe, mais la relation entre l'intensité de la coopération et la performance d'ensemble dépend du degré de normalisation des tâches et d'interdépendance entre les postes de travail. Dans les petites entreprises rurales, le caractère spécifique des techniques de production limite l'expression formelle des consignes de travail et des procédures d'apprentissage. Les entrants doivent être formés aux particularités du fonctionnement des procédés et des machines le plus souvent directement sur le lieu de travail par les « anciens ». Les salariés en place peuvent détenir un réel pouvoir de marché par la latitude considérable dont ils disposent dans le choix de coopérer avec les entrants et d'établir avec eux des relations plus ou moins amicales<sup>32</sup>. Les titulaires des postes peuvent exploiter ce pouvoir pour barrer l'entrée à tout postulant qui accepterait des conditions différentes des leurs et qui mettrait en péril leur position dans l'entreprise<sup>33</sup>.

---

<sup>32</sup> Ce point précis du rapport entre les salariés en place et les nouveaux recrutés est au cœur de l'analyse de Lindbeck et Snower (1986), dite *insiders/outsiders*. L'existence de coûts de la rotation du travail génère une rente que les travailleurs en place manipulent et exploitent dans le rapport salarial. À côté des coûts de recrutement, de formation et de mise en route, et des effets de l'élévation du taux de rotation du personnel sur le moral des salariés et en conséquence sur leur effort de travail, Lindbeck et Snower supposent l'existence d'une variété particulière de coûts qu'ils lient à la capacité des « *insiders* » à choisir avec qui ils coopèrent et, inversement, qui ils décident de harceler.

<sup>33</sup> Dans l'approche *insiders/outsiders*, le pouvoir des premiers empêche toute baisse des salaires car les volontaires sur des niveaux de salaires plus bas seraient harcelés et rapidement sous-productifs. Un parallèle peut être établi dans le cas de nos entreprises avec l'entrée de salariés disposant de solides formations techniques. Nous reviendrons sur ce point dans la section suivante.

L'organisation des ateliers en équipes de petite taille dans laquelle les salariés sont interchangeables renforce l'importance de la cohésion du groupe. Dans chaque atelier, les ouvriers sont relativement polyvalents pour permettre d'organiser la production en cas d'absences ou de variations du plan de charge. Les postes sont peu différenciés, ce qui correspond à la volonté de préserver l'interchangeabilité des travailleurs, mais aussi au degré de spécialisation des équipements, car les tâches regroupées dans un atelier appartiennent à la même phase de production. Cette première source de flexibilité est complétée par la disposition du personnel à accepter des changements et des transferts d'horaires, à effectuer des heures supplémentaires, à augmenter les cadences. Sachant que, le plus souvent, la production de chacun ne peut être distinguée de la production collective, c'est l'implication dans le travail qui est le gage principal de juste contribution de chacun. Sur ce plan également de l'effort au travail, la proximité culturelle permet aux travailleurs de disposer de références communes. Les groupes de travail ainsi constitués rassemblent des postes semblables occupés par des salariés aux caractéristiques également proches, ce qui crée une certaine forme de cohésion sans doute favorable à la productivité de l'atelier, mais qui génère aussi des contraintes pour les recrutements et la gestion interne. L'homogénéité du groupe conduit à limiter les écarts de profils à l'entrée puis de traitement différencié. L'ancienneté dans la « maison » représente alors le critère formel principal de modulation des salaires et d'évolution dans l'emploi. Dans plusieurs entreprises enquêtées, les différences effectives de salaire pratiquées par le patron (petite industrie, transport routier) sont tenues secrètes : il est rigoureusement interdit aux salariés de divulguer le montant de leur paye. A l'égalité formelle de traitement se rajoute un ensemble d'avantages, accordés à chacun en fonction de ses besoins personnels, c'est-à-dire à une justification attachée à la vie hors travail. Le patron accède au coup par coup aux requêtes, de manière discrétionnaire, sachant que cette fois, les conséquences sont visibles de tous et doivent être conformes à ce que la communauté considère comme juste du point de vue des besoins sociaux des familles bénéficiaires. On voit que la gestion interne du travail manie un système de contribution/rétribution relativement complexe qui nécessite un examen plus approfondi.

### **La fixation dans l'entreprise des travailleurs à la fois « stables » et « flexibles »**

Traditionnellement, l'instauration d'une relation paternaliste provient de la volonté de l'employeur de fixer une main-d'œuvre instable dans un contexte de pénurie, en lui accordant des avantages non transférables qui limitent sa mobilité. Si ce mode de gestion entraîne peu de surcoûts directs et permet de maintenir le coût du travail sous le taux de salaire qui s'établirait selon les mécanismes de marché, il implique par contre la nécessité de gérer le travail concerné comme facteur fixe de production. Au cours de la période contemporaine, le déséquilibre du marché travail s'étant déplacé du côté du chômage, la gestion flexible de la main-d'œuvre prend le pas sur sa stabilisation, et ce d'autant plus sûrement que la demande de biens finaux évolue dans le sens d'une plus grande variabilité. La permanence du paternalisme dans ce type de contexte suppose que les avantages obtenus par le salarié lui procure un niveau de satisfaction relatif qui garantit la permanence de son engagement malgré les variations du niveau d'activité et le passage par d'éventuelles périodes de chômage. Toutefois, la persistance des engagements des salariés envers l'entreprise, par-delà les vicissitudes de l'activité, est conditionnelle. Elle dépend des situations alternatives d'emploi, ce qui fait qu'elle peut se maintenir en zone rurale en raison de la faiblesse de la demande de travail et de l'existence d'opportunités de travail non salarié qui assurent l'appoint pour les ressources familiales.

Essayons de rendre compte de l'enchaînement des obligations qui « fixent » les travailleurs dans une dépendance à l'entreprise et plus encore au patron. Dans le rapport paternaliste, la petite dimension du collectif de travail permet la prise en compte des caractéristiques particulières de chaque salarié dans la gestion de l'emploi. Les contraintes propres à chacun, qui dépendent de sa situation familiale et de l'ensemble de ses activités hors travail, interviennent lors de l'attribution du poste et de la définition du rythme de travail. Les circonstances exceptionnelles de la vie privée du salarié donnent lieu à négociation avec le patron pour obtenir une avance sur salaire, une garantie pour l'octroi d'un prêt bancaire, des journées de congé supplémentaires, le prêt ou l'autorisation d'utiliser du matériel de l'usine pour des projets personnels. Ces avantages sont accessibles, en dehors de toute procédure formalisée, sur une base interpersonnelle qui laisse une grande latitude d'appréciation à l'employeur.

Le salarié doit se conformer au comportement attendu, principalement en faisant preuve de loyauté. Cela se traduit dans la productivité du travail, grâce à l'intensité de l'effort du travailleur et à son attachement à l'entreprise, qui le rend soucieux de la réussite des objectifs quantitatifs et qualitatifs de production. Dès lors que ce système est instauré, de fortes barrières à la sortie sont de toutes façons érigées, limitant la mobilité des salariés. D'une part, les avantages obtenus par le salarié ne sont pas transférables ; ils dépendent de la coutume de l'usine et des liens particuliers qu'il a établis avec son patron. D'autre part, si l'on se place à l'échelle du marché local du travail, la défection d'un salarié est le plus puissant indicateur de déloyauté, aussi peut-il s'attendre à être marqué comme travailleur sur lequel on ne peut pas compter et à rencontrer de sérieuses difficultés pour trouver un nouvel emploi. Ces mécanismes de rétention fonctionnent d'autant plus sûrement que le surplus relatif d'offre de travail permet aux employeurs de discriminer les travailleurs déloyaux sans porter tort aux recrutements.

La stabilité de la relation d'emploi, pour ce qui relève de la responsabilité du salarié, devient ainsi un trait central du contrat informel qui le lie à l'employeur. Son respect conditionne non seulement l'obtention des « avantages d'usine » procurés par la gestion paternaliste mais aussi son maintien dans le système d'emploi. L'engagement des salariés prend de ce fait une ampleur telle qu'il ouvre à l'employeur la possibilité de traiter le travail comme facteur variable de production. Une fois que les mesures ordinaires de régulation du plan de charge ont été épuisées (production des marchandises qui incorporent le plus de façon, plus de temps consacré au nettoyage, stockage, etc.<sup>34</sup>), le recours au chômage partiel, au gré des variations d'activité, a priori contradictoire avec l'idée d'attachement, devient réalisable sans risque de rupture du lien paternaliste. La loyauté du travailleur perdure pendant la période de chômage, de telle sorte qu'il reste à même de revenir au premier signe de rappel, sachant que le déséquilibre du marché du travail et l'existence d'opportunités d'occupation non salariée facilitent l'expression de telles marques de fidélité.

La relation paternaliste, telle qu'elle vient d'être définie et explicitée à partir des pratiques observables actuellement dans des entreprises rurales, peut constituer un élément central d'explication des performances relatives des petites et moyennes entreprises rurales, en ouvrant des voies originales de compression du coût du travail. Elle dépend de modes d'organisation des entreprises inséparables des conditions particulières de mobilisation de la force de travail en milieu rural. Si les observations de terrain nous ont montré la permanence de ce régime paternaliste, elles mettent aussi en évidence la difficulté actuelle à gérer des injonctions externes a priori peu compatibles avec les régulations antérieures.

### **232 - Les voies d'adaptation du paternalisme à l'évolution des contraintes économiques**

Les différents secteurs d'activité présents dans les espaces ruraux connaissent des modifications importantes des conditions dans lesquelles des normes extérieures s'imposent aux entreprises. L'origine peut venir de changements de réglementation (cas des IAA), de débouchés sur les marchés finaux (cas des meubles, des bijoux, des vêtements) ou intermédiaires (cas des biens destinés à la construction automobile), d'innovations technologiques du côté des produits ou, surtout, des *process* et des équipements (dans toutes les branches concernées par les enquêtes, mais primordial dans les industries mécaniques). Nous avons affaire à différentes modalités d'évolution du modèle paternaliste face à cette pression de facteurs exogènes : l'adaptation du modèle, l'hybridation avec des paramètres de nature « industrielle » et la sortie du système paternaliste. Notons que la politique de stricte minimisation du coût du travail, dont le caractère insuffisant à rendre compte des particularités des situations de travail en milieu rural a déjà été mentionné, se traduisant par la délocalisation d'établissements vers des pays à très bas coût de la main-d'œuvre, concerne très peu de cas dans les zones étudiées.

---

<sup>34</sup> Le pendant de ces mesures de gestion d'une baisse d'activité est obtenu par augmentation des heures et de l'intensité du travail face à un volume additionnel de commandes. Obtenu sans difficulté dans les entreprises enquêtées, ce genre de comportement est clairement visé lors des recrutements.

Le « choc exogène » le plus net, donnant lieu à une situation quasiment expérimentale pour l'observateur, est celui d'une modification radicale de la réglementation qui impose le changement de l'intégralité des équipements de production dans certaines industries ; l'évolution des règles sanitaires dans les IAA correspond à une situation type. Les investissements de mise en conformité réalisés ces dernières années ont introduit la technologie standard qui est en vigueur dans l'ensemble des sites européens. L'entreprise doit alors modifier l'organisation interne de la production pour retrouver un mode de fonctionnement qui concilie stabilité de la spécification des produits, savoir-faire des salariés et caractéristiques techniques du matériel nouveau. Pour ce faire, les entreprises enquêtées ont recours à un usage des équipements qui préserve la production « d'articles de qualité faits à tradition » par une main-d'œuvre d'expérience. Chaque fois que cela est possible, la technique qui offre les meilleurs résultats en qualité est préférée, et c'est en général celle qui requiert le plus de temps de travail à l'unité produite. Le potentiel de qualification constitué antérieurement avec les techniques spécifiques à l'entreprise est ainsi réemployé sur les nouvelles chaînes, et la marge réservée sur les capacités de production sert de volant de flexibilité. Dans ce cas de productions de « qualité », pour lesquelles la valorisation du travail incorporé est assurée dans des conditions économiques relativement avantageuses, les relations antérieures avec les salariés et les partenaires de la filière peuvent être poursuivies. L'introduction de nouveaux équipements n'est toutefois pas neutre et l'on peut supposer qu'à moyen terme, de nouvelles adaptations surviendront, en particulier du fait du recrutement des salariés très qualifiés qui sont chargés de l'entretien et du réglage des équipements et, plus largement, du fait de la mise en place progressive d'une classification plus formalisée et d'une gestion plus différenciée des emplois. Ce cran supplémentaire est constaté dans la plus grande partie des entreprises enquêtées qui gèrent le passage à une sorte de modèle hybride. Pour sortir de leur difficile position de marché anciennement obtenue en comprimant le coût de production de séries importantes de produits standards, les entreprises cherchent à mettre en place de nouvelles organisations productives à même de fabriquer une gamme diversifiée de marchandises, adaptée aux commandes des donneurs d'ordre ou des consommateurs.

On peut schématiser les difficultés rencontrées à partir de l'introduction de machines à commande numérique, type d'équipement qui est à même de satisfaire les exigences nouvelles de production. Dans la situation précédente, le faible taux d'équipement et le degré limité de spécialisation autorise des voies de flexibilité qui reposent sur la polyvalence et la substituabilité des salariés. La situation créée par la mise en service de l'informatique de production impose une autre division du travail ordonnée par les capacités techniques de cet équipement et par son rôle dans le processus de production. Les compétences des opérateurs qui conduisent ces machines sont d'une autre nature que celles des ouvriers de métiers, acquises par répétition des gestes. Elles nécessitent un degré d'abstraction important et la connaissance particulière du maniement des commandes. La maîtrise technique suppose alors un retour en formation pour un ouvrier en poste ou le suivi de la filière professionnelle en cycle scolaire. Dans les deux cas il y a création, au sein de l'entreprise, d'une nouvelle catégorie d'emplois, définie par une qualification de niveau élevé, certifiée et transférable. On a vu, en section 22, que les salariés concernés raisonnent leur itinéraire professionnel sur le marché du travail régional et échappent aux critères de gestion de type paternaliste. Les modes de résolution de cette difficulté centrale diffèrent selon la taille des entreprises, la spécialisation en question et le contexte local. Certaines se contentent d'aménager très progressivement la gamme de produits et le fonctionnement des ateliers, pour ne pas bouleverser l'organisation antérieure. D'autres franchissent le pas franchement, en mettant à l'écart les nouveaux équipements et les nouveaux salariés<sup>35</sup>. Enfin, plusieurs cas de changement de mode de gestion de la main-d'œuvre ont été observés, dans des situations de prise de contrôle des entreprises locales par des groupes d'envergure nationale. Le problème est alors déplacé sur le travail de production car les compétences de haut niveau technique sont transférées depuis d'autres sites, le nouvel établissement prenant place dans les trajectoires nationales des salariés les plus qualifiés, mais le remplacement des relations paternalistes par des

---

<sup>35</sup> Citons une démarche collective qui réunit plusieurs fabricants de meubles dans une société commune réalisant le façonnage des pièces de bois. Elle est pour cela équipée d'un parc de matériel à commande numérique, ce qui disjoint la question de la mise en place de ces nouvelles machines de la gestion des ateliers. Dans d'autres cas, c'est une entreprise nouvelle qui est créée pour prendre en charge cette organisation distincte.

relations hiérarchiques suppose une évolution profonde des références des salariés, au risque du désengagement – la montée de l’absentéisme est le premier indice, effectivement constaté, d’une prise de distance de ces salariés vis-à-vis de leur travail.

Ainsi, lorsque les investissements réalisés produisent une rupture technologique, on assiste à une remise en cause de l’organisation préalable du travail. Lorsque l’entreprise peut concilier la valorisation des savoir-faire spécifiques des salariés en place et les changements techniques, elle peut préserver son système paternaliste. Mais si l’investissement se concrétise par la mise en œuvre de procédés radicalement différents, il tend à autonomiser certaines phases de production et à couper les salariés qui leur sont attachés du collectif de travail et de la gestion paternaliste. Celle-ci semble peu armée pour dépasser une telle dualité et trouver des arrangements intégrant progressivement les deux modes de mobilisation du travail. Les solutions entrevues mettent en jeu des clubs d’entreprises, lorsque des spécialisations territoriales sont assez précisées et donnent lieu à des situations assez coopératives pour permettre la mise en commun des équipements de génération technologique récente et des salariés qui les conduisent, ou alors lorsque le pouvoir des entreprises leur donne assez d’influence sur la conduite des affaires publiques locales pour assurer l’adaptation des dispositifs de d’insertion et de formation à leurs besoins. Derrière cette dualité, on retrouve ici l’un des clivages essentiels à la compréhension des marchés du travail en milieu rural, associant qualification et mobilité. D’un côté une main-d’œuvre peu diplômée qui acquiert ses compétences en situation sur des équipements évoluant sans rupture technologique, pour laquelle le modèle paternaliste constitue une sorte de compromis social propre au monde rural, très localisé ; de l’autre, une main-d’œuvre diplômée à compétences générales, transférables et adaptables à différents contextes organisationnels et technologiques, peu sensible aux charmes du système paternaliste. Pour tenter de situer de manière plus générale ces deux sous-ensembles, nous avons utilisé des données nationales localisées et relativement détaillées<sup>36</sup> aussi bien du point de vue des données individuelles que des postes [Acl-4].

### **233 - La traduction des pratiques paternalistes dans les statistiques d’emploi**

Les résultats qui ont été présentés jusqu’ici dans cette section correspondent à une mise en forme de données collectées sur le terrain, relativement précises et répétées<sup>37</sup>, lesquelles permettent de présenter les pratiques paternalistes sous forme de faits stylisés à même de rendre compte d’une partie significative des observations. Le passage à l’élaboration d’indicateurs statistiques a été réalisé en privilégiant les salaires et la durée de la relation d’emploi. Pour faire parler le paternalisme sur ce registre, nous l’avons confronté à une représentation des questions d’emploi rural posée en termes d’« appariement<sup>38</sup> ». Celle-ci permet d’envisager les conséquences logiques des structures particulières du marché du travail dans les zones rurales.

Dans les développements précédents, nous avons montré que le système paternaliste se caractérise par une forte sélectivité à l’entrée qui vise à assurer l’adaptabilité des salariés au collectif de travail et leur stabilisation en accumulant des compétences spécifiques. On peut dès lors supposer que, à partir du moment où les conditions d’instauration de ce système sont réunies, c’est-à-dire avec la présence d’entreprises de petite taille sur des territoires ruraux « autonomes », à l’écart de l’influence directe des grandes métropoles, la durée de la relation d’emploi doit tendre à être longue et les salaires bas, relativement à des situations de production comparables en milieu urbain. Dans la mesure où ce sont les critères d’appartenance à la communauté locale qui sont prépondérants, les

---

<sup>36</sup> Déclarations Annuelles de Données Sociales – DADS – de 1992 et enquête Formation Qualification Professionnelle – FQP – de 1993.

<sup>37</sup> Entre nos propres enquêtes et celles qui ont été réalisées par des étudiants sous notre responsabilité, c’est à partir d’une centaine d’entreprises étudiées que le matériau de référence a été constitué.

<sup>38</sup> Nous utilisons la notion d’appariement de manière nettement simplifiée par rapport à celle de Jovanovic (1979), son concepteur. Son idée centrale est que la productivité dépend de la qualité des couples salarié-emploi et non de propriétés des salariés d’un côté, des postes de l’autre. La seule façon de connaître la qualité d’un appariement est de le former et de le tester, de l’expérimenter. Le salaire s’ajuste, de période en période, à la productivité effectivement constatée. Sur un marché donné, le nombre d’occasions d’appariement, qui dépend de la densité de qualifications offertes et demandées, augmente la probabilité que se forment des *matches* de bonne qualité.

caractéristiques de salaire bas et de stabilité dans l'emploi doivent être plus marquées pour les originaires que pour les immigrants. Si l'on confronte cette vision à celle de l'appariement, on peut faire apparaître de manière complémentaire le déséquilibre constaté dans le rural en qualifications techniques de haut niveau. Le contexte rural de faible densité et de faible variété des emplois comme des travailleurs laisse penser que les appariements qui vont s'y réaliser seront, en moyenne, de moins bonne qualité qu'en milieu dense et varié. Selon la logique de l'appariement, de forts taux de démission devraient suivre la révélation de cette faible qualité pour viser d'autres associations plus productives. Compte tenu de la faible probabilité de trouver une meilleure combinaison en zone rurale, le salarié peut toutefois conserver son poste mais, dans ce cas, le salaire reflétera la productivité de l'appariement, à un niveau également bas. Cette prédiction n'est pas différente de ce à quoi on peut s'attendre en système paternaliste, à cette différence près que les faibles rémunérations de ce dernier ne concernent que les petites entreprises. De plus, la sensibilité de la qualité de l'appariement aux faibles effectifs sera d'autant plus marquée que la qualification proposée ou recherchée sera pointue, alors que, inversement, pour des niveaux bas, les associations seront plus faciles à réaliser correctement, même en milieu peu dense. La grande difficulté à pourvoir les postes qualifiés peut être résolue en « important » les compétences désirées des autres marchés, urbains en l'occurrence. On peut en déduire que l'écart de salaire entre postes ruraux et urbains devrait, d'une part, tendre à s'accroître en fonction du niveau de qualification et, d'autre part, présenter des différences selon l'origine des salariés, au bénéfice des immigrants urbains.

Nous avons confronté ces prédictions aux données DADS et FQP pour mesurer les différences de salaire et de durée d'emploi selon la qualification<sup>39</sup> et la taille des entreprises, en distinguant les salariés selon leur origine géographique. Les données générales confirment, à partir de ces sources, les résultats obtenus généralement sur la faiblesse relative des salaires ruraux et des qualifications, de même que sur la stabilité plus forte dans l'emploi. De manière plus originale, nous montrons que, si les écarts de distribution des qualifications augmentent avec la taille de l'entreprise, les écarts de salaire suivent une fonction inverse de la taille. Ce constat d'une plus forte amplitude des écarts de salaires dans les petites entreprises n'est pas contradictoire avec le modèle du paternalisme : dans les entreprises concernées, la compression des salaires du personnel de production est la plus accentuée, et l'on a vu la difficulté à attirer et retenir les salariés de qualification plus élevée. Cette hypothèse se confirme lorsque l'on examine les différences selon l'origine géographique : les immigrants originaires de zones urbaines qui travaillent dans les communes rurales bénéficient d'une prime salariale. Inversement, la plus grande stabilité dans l'emploi n'est significative, toutes choses égales par ailleurs, que pour les locaux. De tels résultats sont compatibles avec l'analyse proposée dans cette partie 2 : la caractéristique principale de l'emploi rural est celle de l'articulation de deux sous-ensembles de travailleurs aux propriétés forts distinctes, mobilisés de manière également différenciée. D'un côté une population ancrée dans les structures sociales locales, engagée sur place dans les tâches qui n'exigent pas de compétences techniques mais un apprentissage spécifique, n'obtenant que de bas niveaux de salaire mais pouvant difficilement changer d'emploi car dépendante d'un système paternaliste qui couvre la vie au travail et hors travail. D'un autre côté, une population mobile, d'origine locale mais aussi extérieure, disposant de compétences techniques générales qui tiennent une place stratégique dans l'évolution de l'organisation du travail, rémunérée à un niveau relativement élevé pour tenir compte des risques de défection à destination des marchés urbains plus dynamiques. On a vu, dans les études de cas, que l'articulation de ces deux mondes dans les petites entreprises constitue un nœud pour la compréhension de l'évolution de l'emploi rural.

---

<sup>39</sup> En précisant que les compétences spécifiques ne sont pas repérables dans les données statistiques, si ce n'est par approximation à partir de la durée de l'expérience, ce qui revient au critère de stabilité de la relation d'emploi dans des bases comme celles que nous exploitons.

## Conclusion de la partie 2

La représentation qui vient d'être donnée du travail rural s'appuie principalement sur des observations directes de situations d'emploi, suffisamment répétées et diversifiées pour autoriser une première formulation de régularités à même d'aider à la compréhension des phénomènes d'emploi en contexte rural. Pour boucler cette partie, il convient d'insister sur le domaine de validité de ces résultats, avant de chercher à les inscrire dans un programme plus large à même de couvrir l'éventail des cas de figure qui font aujourd'hui l'économie des espaces ruraux, ce qui sera l'objet de la partie 3.

Rappelons d'abord que l'existence même du paternalisme rural est conditionnée à un double déséquilibre structurel des marchés du travail de ces contrées : l'existence d'un surplus de travail maintient un fonds de main-d'œuvre disponible – une offre de travail élastique au taux minimum de salaire –, et la constitution de quasi-monopsones locaux réserve une population de travailleurs « captifs » à chaque employeur. Ces facteurs structurels sont indispensables à la mise en place et à la reproduction d'un système paternaliste favorable aux employeurs (bas taux de salaire, effort au travail, usage flexible). Une situation plus concurrentielle mettrait à bas le fragile équilibre qui le sous-tend, ce qui signifie que la croissance rurale qui pourrait provenir du succès de ce mode d'organisation provoquerait son propre épuisement.

A côté de ces conditions économiques structurelles, d'autres facteurs conditionnels sont requis sur un registre plus sociologique, car le paternalisme met en jeu l'imbrication des sphères de la vie économique et de la vie sociale. Il s'agit d'abord de tout ce qui fonde les attitudes au travail, les valeurs instillées par l'éducation et la culture du milieu local, mettant en avant l'effort au travail et le respect de l'autorité. Cela concerne aussi certaines formes de solidarité qui s'exercent sur la base de relations personnalisées de proximité, dans les familles et dans les communautés villageoises, en créant des réseaux imbriqués de protections et de sujétions interdépendantes. Enfin, c'est le mode de vie des campagnes dans ses aspects les plus matériels qui est impliqué, par la somme des arrangements qu'il permet entre différentes activités qui échappent en partie au monde du salariat et donne au milieu une réelle force de régulation. Mais l'ensemble de ces facteurs ne forment pas forcément unité et, si leur prégnance demeure significative dans les espaces ruraux « éloignés » tels que nous avons pu les étudier, elles sont plus directement confrontées au mouvement général d'urbanisation dans les espaces placés dans les aires d'influence des villes, et tendent sans doute à s'effriter au profit de valeurs et formes de régulation sociale moins traditionnelles. Une vision plus large de la position des espaces ruraux est maintenant recherchée à partir de leur éventuel statut d'espaces périphériques dans l'ordre de la division spatiale du travail.

## **PARTIE 3 - L'EMPLOI RURAL DANS LA DIVISION TERRITORIALE DU TRAVAIL**

Le statut de cette partie 3 est différent des précédentes, dans le sens où elle est moins établie sur des travaux accumulés et plus prospective, même si une première série d'opérations de recherche permet d'en baliser les grandes orientations. L'objectif est ici de placer la catégorie des espaces ruraux dans le champ général des forces économiques qui orientent les évolutions de tous les espaces infranationaux. Sachant que les espaces ruraux occupent une position de type périphérique dans de tels champs de force, que leurs économies sont dominées par des pouvoirs économiques largement extérieurs, la question qui se pose est celle du rapport entre les structures locales et ces déterminants exogènes, spécialement pour éclairer les modes de différenciation des économies locales. La perspective retenue peut être formulée en termes de « division territoriale du travail<sup>40</sup> », pour signifier cette inscription de faits locaux, territorialisés, dans des ensembles économiques globaux.

On a vu en quoi les formes de l'enracinement du travail dans le milieu social déterminent des caractéristiques propres à la force de travail locale, ce qui signifie que son déplacement en modifie les propriétés économiques et sociales et que c'est sa mobilisation sur place qui permet d'en exprimer les capacités productives. Face à cela, les autres facteurs de production sont de plus en plus mobiles et leurs mouvements sont régis par la recherche des emplacements les plus profitables. Le rapport entre les formes de mobilité de certains facteurs, les plus génériques, et les formes d'ancrage d'autres facteurs, les plus spécifiques, dans lesquels le travail occupe la première place, forme le plan d'analyse de la division spatiale du travail. Nous en empruntons la perspective, en cherchant à mesurer la pertinence de telles approches pour la compréhension des phénomènes actuels. L'objectif est d'abord de situer les espaces ruraux dans les forces générales qui orientent les localisations d'activités, en lien avec les caractéristiques différenciées de la force de travail ; nous les placerons pour cela en position intermédiaire entre les centres urbains et les pays périphériques (section 31). Toutefois, afin de ne pas les considérer comme simples surfaces d'application de lois établies par ailleurs, strictement passives et entièrement déterminées de l'extérieur, il est nécessaire de chercher à discerner en quoi ces espaces disposent d'une éventuelle capacité propre de développement ; en prenant appui sur les caractéristiques du travail rural, ce sera l'objectif de la section 32, qui envisage des pistes de recherche adaptées aux territoires ruraux.

### **31 – Les économies rurales dans la division spatiale du travail**

L'analyse de la division spatiale du travail<sup>41</sup> accorde un statut central au rapport ville-campagne. Dès que l'entreprise peut se libérer des contraintes de son environnement initial, elle raisonne son implantation en tenant compte, en particulier, des caractéristiques d'emploi sur les différents sites qui forment l'éventail des localisations envisageables. Les données locales sont spécialement dépendantes du degré d'urbanisation qui modifie les conditions de mobilisation (concurrence des autres activités et entreprises, structures sociales) et de reproduction de la force de travail (consommations supplémentaires, coûts supérieurs). Le mécanisme essentiel de la division spatiale du travail est centré sur la mise à profit du décalage qui existe entre la zone centrale où la concentration capitaliste et l'évolution technologique permettent une forte productivité du travail mais un coût salarial également élevé, et les zones périphériques – dont les zones rurales –, où les conditions de vie sont encore déterminées par un mode de production antérieur. La mobilité d'une fraction du capital de la zone centrale vers une zone périphérique permet d'y transférer une

---

<sup>40</sup> L'expression est empruntée à Marx, qui l'utilise pour rappeler les formes historiques de division du travail sur lesquelles s'appuient les formes manufacturières d'organisation de la production : « La division territoriale du travail qui assigne certaines branches de production à certains districts d'un pays reçoit une nouvelle impulsion de l'industrie manufacturière qui exploite partout les spécialités » (Marx, 1867, p. 257).

<sup>41</sup> Les références générales sur ce sujet sont à attribuer à Aydalot et Massey.

productivité élevée du travail en bénéficiant d'un coût de reproduction de la force de travail plus bas. Dans les faits, de nombreux cas de délocalisation industrielle opérés par des entreprises multi-sites ont concerné les espaces ruraux dans les années 60 et 70, mais le phénomène s'est progressivement ralenti, même s'il perdure à l'heure actuelle sur des bases certainement différentes, que nous envisageons maintenant.

### 311 - Les formes actuelles de la division spatiale du travail

Si l'on se réfère au mouvement historique de la division spatiale du travail, la force de travail qui est mobilisée sur les nouveaux sites est non spécialisée, interchangeable, ce qui est permis par la standardisation des formes techniques de production. Un établissement délocalisé à processus standardisé peut être implanté en tout lieu dès lors qu'une main-d'œuvre peut y être mobilisée au meilleur coût pour occuper des postes de travail également standardisés. Les caractéristiques locales du travail sont dans ce cas de peu d'importance<sup>42</sup> et la priorité à la recherche du plus bas coût du travail possible doit logiquement conduire les entreprises à déplacer de plus en plus loin leurs unités qui emploient du travail substituable - au sens de « interchangeable »- vers les zones ultra-périphériques, sous condition de coût de transport et de coût d'organisation. Les conditions d'accessibilité et de coordination limitent en fait le domaine des activités concernées et, pour une catégorie donnée d'activités, la portée du mouvement envisageable. Ainsi, les activités tertiaires, aujourd'hui concernées par des mouvements de délocalisation<sup>43</sup> d'un certain nombre de tâches, sont-elles sensibles à ces conditions. Les formes actuelles de la division spatiale du travail qui les touche s'apparentent à celles qui ont prévalu dans l'industrie : dès qu'un ensemble de fonctions peut être disjoint de la relation de service proprement dite, correspondant à des tâches standardisées et peu qualifiées, elles sont déplacées vers des espaces où le niveau des coûts salariaux est le critère décisif de localisation. De façon complémentaire au déplacement sectoriel de l'industrie vers les services, c'est sur le registre technologique que se comprend l'entretien des mouvements de délocalisation des activités du centre vers la périphérie ou, plus exactement dans le rapport entre la technologie, en évolution incessante, et le travail, dont les qualifications suivent des rythmes différents et variables dans l'espace. Ce rapport constitue une variable stratégique pour l'entreprise dès que celle-ci peut choisir simultanément un lieu et une technique<sup>44</sup>. Toutefois, selon les contraintes d'organisation internes aux firmes, le déplacement conduira à des implantations de simple déconcentration urbaine, du centre vers la périphérie des villes, de décentralisation vers des petites villes ou communes rurales du pays, ou encore des délocalisations effectives vers d'autres pays.

Pour ce qui concerne les mouvements actuels reliant les centres d'activités aux espaces ruraux, les travaux tant théoriques qu'empiriques font défaut. Nous avons initié une première investigation sur ce thème en conjuguant une approche des opérations concrètes de délocalisation et un examen global de l'évolution de l'emploi selon la localisation des établissements, en limitant le champ au secteur des industries agro-alimentaires. Du point de vue des transferts d'établissements des IAA [Aut-17], la grande majorité des déplacements<sup>45</sup> s'effectuent dans des espaces de même catégorie, à dominante rurale ou à dominante urbaine et, lorsqu'il y a changement de catégorie, le solde est effectivement en faveur des espaces ruraux. En utilisant ce phénomène de transfert comme point d'observation privilégié des stratégies spatiales des firmes et des logiques économiques à l'œuvre, on confirme les avantages classiques des implantations rurales : proximité des matières premières et moindre pression environnementale. Inversement, les forces d'agglomération tendent à regrouper dans les centres urbains les industries les plus sensibles à une présence sur le marché final ou aux externalités

---

<sup>42</sup> Plus exactement, les caractéristiques locales qui sont prises en compte le sont en négatif : absence de tradition professionnelle, de structures syndicales, de concurrence sur le marché du travail.

<sup>43</sup> Les travaux les plus nombreux qui s'attachent à l'analyse des phénomènes actuels de la division spatiale du travail sont consacrés aux activités tertiaires, comme les centres d'appel et autres téléservices - cf. par exemple Bristow et *al.*, 2000.

<sup>44</sup> Cette position est celle d'Aydalot (1983) pour qui l'entreprise a la possibilité d'adapter ses processus techniques aux caractères de la main-d'œuvre qu'elle désire employer. En revanche, la technologie a un statut exogène dans d'autres travaux (cf. par exemple Jayet, 2000) : la plage de choix des sites est bornée par la technologie de l'entreprise.

<sup>45</sup> Prenant en compte la période 1993-1998, les données provenant des fichiers SIRENE (INSEE) ont été analysées pour identifier les flux de « transfert » au sens strict, c'est-à-dire les cas dans lesquels c'est l'intégralité des moyens de production qui sont concernés, avec fermeture de l'établissement d'origine.

technologiques. Il y a bien, par ce double mouvement de concentration/dispersion, une déformation des structures de production qui correspondent à une forme de spécialisation spatiale. Le rapport à la division du travail dans l'espace n'est qu'indirect dans cette première approche – on peut supposer que plus on se rapproche des activités de première transformation plus les tâches sont pénibles et peu « qualifiées », au sens des compétences techniques, et qu'ainsi la division traditionnelle entre travail rural/travail urbain est sans cesse alimentée par les dynamiques de localisation des activités. De façon complémentaire, un travail sur données d'entreprises a permis de comparer les structures de production et les évolutions respectives des implantations rurales et urbaines, également dans le cas des IAA [Acl-8 ; Com-3, 13]. Il s'agit cette fois d'entreprises en place, pérennes, dont on suit les caractéristiques d'emploi de manière détaillée<sup>46</sup>. Pour cette population d'étude, les constats habituels sont confirmés : les unités de production urbaines disposent d'une base capitaliste plus importante que les unités rurales, le travail y est plus qualifié à la fois dans le sens du niveau de qualification des postes et de leur tertiarisation. Les tendances d'évolution confortent ces clivages, avec renforcement du stock de capital en zone urbaine et baisse du travail, surtout non qualifié, alors que les firmes rurales renforcent leur position relative d'industries de main-d'œuvre. Dans ce cas, les établissements sont non mobiles, nous n'avons pas affaire à des déplacements d'usines ; cependant, les résultats montrent que les évolutions différenciées de l'emploi dans les structures de production en place induisent des déformations qui confortent la division spatiale du travail. Aucune causalité ne peut être avancée à partir de ces estimations, mais l'on peut supposer, dans le prolongement de l'analyse proposée en partie 2, que les choix des employeurs, touchant aussi bien aux combinaisons productives qu'au développement différencié des sites de production, prennent en compte la situation du travail mobilisable localement et fixent ce travail, dans un mouvement d'auto-entretien ou même de renforcement des caractéristiques de spécialisation et de qualification de la main-d'œuvre.

### **312 - Pistes de recherche pour situer les espaces ruraux dans les formes actuelles de la division spatiale du travail**

Que nous enseigne cette première approche pour poser l'analyse de l'emploi rural en termes de division spatiale du travail ? Dans ce type de représentation des processus économiques, la croissance des activités et des emplois est considérée comme un processus foncièrement inégalitaire dans l'espace, les centres ayant le monopole des sources et des bénéfices de la croissance, alors que la périphérie recueille les délocalisations d'établissements au fur et à mesure que des activités et des emplois peuvent être détachés des places centrales, c'est-à-dire des sièges des entreprises, des marchés et des externalités des centres. Le cas des industries agro-alimentaires porte une certaine exemplarité de ce qui se passe dans le rapport entre les centres urbains et les périphéries rurales. La division spatiale du travail qui est à l'œuvre résulte d'un mouvement croisé de croissance (modérée) dans les centres des emplois de forte compétence technique et de croissance (soutenue) en périphérie des emplois de faible compétence technique. Le caractère exemplaire tient aux facteurs de localisation qui sont mis en jeu, attachés de manière spécifique au milieu rural : l'espace et la main-d'œuvre disponibles. Il y a en effet de forts effets d'attraction des activités les plus grandes consommatrices de travail, qui trouvent profit à se localiser en zone de faible densité d'employeurs, tandis que des effets d'expulsion poussent les activités les plus polluantes à trouver refuge en zone de faible densité de population.

Les questions que nous nous posons mettent en jeu trois catégories d'espaces : le centre, la périphérie proche, qui correspond aux espaces ruraux nationaux, la périphérie lointaine, qui correspond aux pays étrangers à très bas coût du travail. Pour des structures d'emploi données dans chacune de ces catégories spatiales, on peut décomposer l'évolution de l'emploi rural national en trois composantes : croissance propre, solde de transferts avec la zone centrale, solde de transferts avec la zone ultra-périphérique. Attachons aux espaces ruraux un statut intermédiaire, dans la dynamique de la division spatiale du travail, entre les centres et la périphérie. En contexte rural, une sorte de

---

<sup>46</sup> Les données individuelles, traitées en panel cylindré, proviennent de l'Enquête Annuelle d'Entreprise et de l'Enquête Structure des Emplois (années 1987 à 1992) et concernent 1336 firmes dont 658 en zone rurale. La qualité du travail est définie à partir du double critère du niveau de qualification de l'emploi individuel et de la distribution fonctionnelle au sein de l'entreprise.

compromis sur la combinaison travail-technologie permet d'associer des niveaux de qualification et des générations de biens d'équipement intermédiaires, c'est-à-dire qui sont assez standardisés pour permettre une prise de distance vis-à-vis des centres et insuffisamment banalisés pour autoriser une sortie du territoire national. Dans les situations polaires, d'un côté les activités qui mobilisent des technologies de dernière génération et des compétences techniques également sophistiquées sont attachées au centre alors que, de l'autre côté, les activités qui sont calées sur des techniques banalisées et du travail interchangeable se délocalisent vers les pays périphériques.

Pour mettre en œuvre concrètement l'évaluation de la position des espaces ruraux dans la division du travail et de la stabilité de cette position, ce n'est pas tant par les délocalisations vers les pays tiers que l'analyse peut être portée que par la sensibilité des tissus économiques locaux à la concurrence internationale. L'existence de différences significatives sur les coûts de production pour des biens non différenciés se traduit rapidement par des difficultés pour les activités locales et par un déplacement de fait des emplois. L'emploi dans les secteurs industriels intensifs en main-d'œuvre est ainsi directement concurrencé par les pays à bas salaire. La transcription méthodologique de cette tension, pour ce qui concerne notre sujet, passe par l'identification des secteurs de production soumis à une concurrence par les coûts et à une dépendance vis-à-vis du coût du travail<sup>47</sup>. Un classement des secteurs peut être envisagé en fonction de leur degré d'exposition aux risques de déplacement d'emplois vers les pays à bas salaires, à partir de données sectorielles relatives aux conditions actuelles des échanges internationaux d'une part (taux de couverture, taux de pénétration du marché national, etc.), aux caractéristiques structurelles des établissements d'autre part (structure de qualification et répartition fonctionnelle des emplois, etc.). A partir de cette base, les emplois localisés dans les espaces ruraux (données du recensement de la population de 1999) pourront être situés dans le plan général de la division spatiale du travail et dans la dynamique de différenciation des espaces. La première partie de cette opération sera constituée essentiellement d'emprunts aux travaux d'économie internationale<sup>48</sup>, ces emprunts étant sélectifs dans la mesure où l'on ne considère que les flux de sortie de France vers les pays tiers en raison de déplacements liés aux caractéristiques de la force de travail. La contribution propre sera attachée à la distinction des statuts des structures de production nationales dans la division spatiale du travail selon la dichotomie urbain *versus* rural. La production d'éléments généraux d'analyse de la position des emplois ruraux sera prolongée par un examen plus détaillé de la répartition interne au « rural », en référence aux centres urbains, et de la dynamique d'évolution des localisations.

Le raisonnement de type centre-périphérie peut être repris au plan national pour approfondir la question de la division du travail entre la ville et la campagne. Celle-ci ne peut être considérée de manière homogène dans ses rapports à la ville tant sont fortes les différences à même de peser sur la répartition de l'emploi, et spécialement sur le registre de l'accessibilité et de la mobilité. La différence fondamentale entre des espaces infra-nationaux et des pays distincts est en effet celle de la mobilité du travail. Entre la ville et la campagne, même si les déplacements des hommes supportent des coûts non négligeables et variables selon la géographie et les aménagements, il n'y a aucune rupture stricte du type de celles qui existent au plan international. De ce fait, une représentation en gradient de périphéricité devient appropriée : entre le centre urbain qui regroupe les fonctions supérieures ainsi que le pouvoir économique et la périphérie du rural « éloigné », peuvent être intercalés différents grades de distance économique. La structure des emplois sera d'abord caractérisée au regard de la place des secteurs dans la division spatiale du travail. Notons l'intérêt de disposer un tableau de bord spatialisé de l'emploi, en utilisant la nomenclature dite du zonage en aires urbaines<sup>49</sup>, outil essentiel à

---

<sup>47</sup> Un travail de Agullo et *al.* (1997) peut servir de référence pour cette démarche. Ils classent les secteurs d'activité puis les zones d'emploi françaises en fonction de leur sensibilité au commerce international et repèrent les risques pour l'emploi.

<sup>48</sup> Différents articles de synthèse sur l'analyse des relations entre commerce international et emploi sont regroupés dans INSEE, 1994.

<sup>49</sup> La nomenclature de l'INSEE, complétée par l'INRA, dite de « Zonage en Aires Urbaines et en aires d'emploi de l'Espace Rural » (ZAUER), comporte 6 classes qui sont construites sur le degré de regroupement des emplois et la dépendance de chaque commune à l'égard des pôles d'emplois : les pôles urbains, les couronnes périurbaines, les communes multi-polarisées, les pôles d'emploi de l'espace rural, les couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural, les autres communes de l'espace à dominante rurale.

l'identification des phénomènes qui se déroulent en ce moment en mettant en jeu la répartition urbain-rural des activités et des emplois. Une telle base de données à constituer doit permettre de repérer les différences de structures entre  $t$  et  $t+1$ , ce qui peut être fourni pas des sources existantes (par exemple le fichier des déclarations annuelles de données sociales), mais surtout l'origine des mouvements qui donnent lieu à des variations d'emplois. Est-ce que les espaces ruraux gagnent des emplois industriels grâce à des transferts en provenance des espaces urbains, dans quels secteurs, ou en raison d'une dynamique propre des établissements et activités qui y sont déjà implantés ?

Cette représentation nous semble à même de nous aider à poser l'analyse de l'évolution de l'emploi rural dans son cadre le plus global, il faut aussi insister sur les limites qu'elle comporte. Deux limites majeures doivent être rappelées : le risque du déterminisme assez mécanique qui fait des espaces périphériques de simples surfaces de projection de décisions et de mécanismes entièrement exogènes, nous allons revenir sur cet aspect dans la section suivante, et le risque de réduction de l'analyse aux manifestations les plus apparentes des tensions entre le centre et la périphérie. Les déplacements d'emplois prennent effectivement la forme du transfert d'établissements, partiel ou intégral, avec fermeture d'usine et mise au chômage des travailleurs du site d'origine. De tels événements, spectaculaires et souvent dramatiques, constituent de véritables révélateurs de forces économiques à prendre en compte, mais ne peuvent être considérés de manière séparée de l'ensemble des événements qui font l'évolution de l'emploi. On ne peut réduire les restructurations à l'œuvre à une succession de déplacements d'établissement en sauts de puce successifs, des centres encombrés aux espaces ruraux puis aux espaces les plus périphériques, suivant un gradient de coût du travail et de contraintes de milieu. Elles résultent plus largement de différentiels de croissance dans l'espace qui tiennent à la fois à la démographie des établissements et à la dynamique interne aux entreprises existantes.

### **32 – Vers la prise en compte des territoires ruraux**

De manière exploratoire, nous souhaitons, dans cette dernière section, replacer la réflexion dans une perspective de science régionale, afin de se mettre en situation de « faire parler » les forces économiques, telles que la division spatiale du travail en rend compte, de manière différenciée selon les situations des espaces ruraux et d'envisager des pistes pour l'action publique en faveur de leur développement. La division spatiale du travail représente un outil essentiel pour opposer des localisations différentes des activités en fonction des caractéristiques de la force de travail, dans une situation de forte dissymétrie de distribution du pouvoir économique. Mais les espaces ruraux ne correspondent pas seulement à une « périphérie », entendue comme un ensemble de sites classés selon leur distance au centre ; ils ne peuvent pas non plus être réduits à un « milieu », sans contours ni structures, dans lequel perdureraient des traits culturels singuliers. Pour signifier la part d'autonomie relative qui est supposée préservée dans le cas des espaces ruraux, nous parlerons de « territoires », c'est-à-dire d'espaces qui ont la double propriété de constituer une référence pour l'appartenance sociale et un cadre institué pour l'action publique. Il est envisageable, à partir de cette notion, de rendre compte de ce qui se passe dans les espaces ruraux en évitant les excès du déterminisme économique comme du relativisme culturel. De nombreuses initiatives politiques tentent de mettre en avant de telles entités, afin d'agir en faveur de l'aménagement du territoire ou de la convergence régionale, de l'administration territoriale de la République ou de la démocratie participative. Notre propos sera alors d'abord de revenir sur la signification de cette notion de territoire dans notre contexte rural avant de tracer quelques pistes de recherche selon cette perspective, fondées sur la mise en valeur des ressources en travail telles que nous les avons analysées précédemment.

Les interventions publiques en faveur de l'action régionale et de l'aménagement du territoire ont suivi, depuis les années 60, une évolution continue dans le sens du déclin progressif de la diffusion des références et normes centrales au profit de la promotion des initiatives et projets locaux, c'est-à-dire de combinaisons plus variées de références et de normes de développement. Les difficultés de régulation de l'Etat se sont jointes aux revendications régionales pour amener à la mise en place d'un dispositif d'action public décentralisé. Son caractère localisé recouvre deux aspects complémentaires : d'une part, les interventions des grandes institutions publiques sont déclinées jusqu'aux maillages les

plus fins<sup>50</sup> et, d'autre part, les acteurs locaux sont appelés à se mobiliser pour élaborer leurs propres projets et les modalités de l'action publique les plus à même d'en assurer la réussite. Ainsi se met en place une couverture à peu près complète de l'espace national par un ensemble de territoires qui ont la double propriété de correspondre à des organisations socio-économiques et à des aires cohérentes d'action publique.

Dans le cas des espaces ruraux, la notion de territoire peut être employée dans une optique analytique en dépassant la dichotomie élémentaire entre catégories urbaines et rurales. On peut en effet envisager la construction de territoires qui associent des communes de différentes dimensions, en dehors des aires métropolitaines, sachant qu'il s'agit d'entités de petite dimension mais supposée disposer d'une certaine autonomie en matière de développement. Cette manière de représenter les espaces ruraux est relativement conforme à l'évolution générale de leur position dans les économies nationales, en associant d'emblée les zones de faible densité aux villes et bourgs d'appui, et en évitant les regroupements de zones sur de stricts critères d'homogénéité socio-économique - voire géographique. Il faut toutefois insister sur le fait que l'échelle infra-régionale qui est considérée limite assez considérablement les possibilités d'appréhension des problèmes socio-économiques et d'intervention sur le développement. De ce fait, ces espaces locaux d'action sont principalement promus comme bases de l'action organisée, collective, d'acteurs locaux que l'on encourage à mobiliser au mieux leurs interdépendances et à valoriser les ressources – matérielles et immatérielles – de leur territoire. On a montré [Acl-2] que cette position méritait un examen approfondi du point de vue de l'analyse économique pour éviter les illusions de l'autonomie locale et l'usage inefficace de ressources publiques. L'argument essentiel à pointer est celui de la non coïncidence des espaces de l'activité économique et de l'action publique. Il existe cependant des pistes de réflexion sur lesquelles la pertinence des territoires ruraux peut être envisagée, spécialement en lien avec les ressources en travail.

La manière la plus courante de considérer les territoires du point de vue de l'analyse économique comme de l'action publique est celle des « systèmes productifs locaux ». Par analogie avec les districts manufacturiers, c'est en référence à une configuration intégrée de petites entreprises complémentaires au sein d'une même branche que sont souvent posées les questions de développement territorial<sup>51</sup>. Dans le cas des territoires ruraux, une telle approche ne semble pas vraiment adaptée, en raison de la faible variété des activités de production qui limite les échanges inter-industriels. Quand la coopération existe, elle porte rarement sur les relations productives verticales qui favoriseraient la complémentarité d'établissements associés aux séquences successives de production d'une branche principale, même si le secteur de l'agro-alimentaire offre en partie une exception notable à ce phénomène. Les établissements implantés dans les espaces ruraux français sont rarement consacrés à une branche de production particulière - en dehors des activités liées à la valorisation de la production agricole -, à la manière des systèmes productifs localisés, même si des traits de spécialisation les orientent couramment sur la production directe de biens matériels et sur un usage important de l'espace. En revanche, une relative homogénéité technique ainsi que la faiblesse des tensions de concurrence entre activités semblables peuvent accréditer l'hypothèse de formes effectives de coopération de cette nature, de type horizontal. La faible variété des activités et des entreprises créent *a priori* plus d'opportunités et d'intérêts de gestion commune sur les facteurs de production que sur les systèmes *inputs-outputs* : ce ne sont pas les relations industrielles entre des établissements participant aux séquences successives de production de biens finaux qui constituent un enjeu dans ces espaces, mais les relations horizontales entre des établissements qui utilisent des moyens de production semblables, le plus souvent réputés relativement abondants, disponibles et bon marché, pour produire les mêmes marchandises.

---

<sup>50</sup> A titre d'exemples, dans le domaine rural, on peut citer les contrats territoriaux d'exploitation, à partir desquels le ministère de l'agriculture gère l'évolution des pratiques agricoles sur la base de cohérences territoriales, ou les politiques structurelles européennes qui mettent en œuvre des programmes spécifiés par territoire rural.

<sup>51</sup> Voir en ce moment la politique de la DATAR sur ce domaine, visant la mise en place de « districts » en de nombreux sites de l'espace national.

Si l'on sort de la stricte logique de minimisation des coûts, c'est sur ce registre de la spécification des ressources locales que l'on peut situer la contribution propre de la main-d'œuvre et sa prise en compte dans les stratégies collectives. Les ressources sur lesquelles se fonde la différenciation territoriale en contexte rural sont soit des ressources fixes, soit le travail. Les exemples les plus familiers sont ceux des productions alimentaires qui dépendent de terroirs précis, aux attributs réputés intransférables. Le cas emblématique est celui de la valorisation des ressources locales par différenciation à travers un système d'appellation d'origine contrôlée. La justification des aides publiques et de la protection juridique attribuées à ces dispositifs repose sur les propriétés du milieu physique de production mais aussi sur le caractère singulier de savoir-faire indissociables du milieu social. De fait, c'est l'organisation collective, à l'origine de la production de ces avantages, qui est effectivement intransférable. Elle spécifie les ressources liées à la main-d'œuvre et au foncier vis-à-vis de l'extérieur, transformant les avantages « naturels » des dotations initiales en avantages construits, réadaptés sans cesse aux conditions économiques globales. Le volontarisme politique, dans ces conditions, n'est pas le plus opportunément placé sur l'approfondissement de liaisons inter-industrielles mais sur l'enrichissement des compétences de la main-d'œuvre en accord avec les productions et méthodes de production locales.

Cette façon de poser l'action territoriale détache la réflexion d'une stricte hiérarchie du travail dans l'espace et de sa mobilisation selon le seul pouvoir économique des firmes centrales. Elle nous incite à accorder de l'importance aux différentes manières de produire et à l'explicitation des compétences des travailleurs. Sur le premier point, l'idée de différenciation territoriale donne crédit à l'éventualité de combinaisons de production différenciées dans l'espace. Il ne s'agit pas de substituer aux principes de la division spatiale du travail des principes d'équivalence entre toutes les organisations productives, mais de laisser place à des agencements peu capitalistiques qui mettent en valeur des compétences accumulées sur une base territoriale dans la production de marchandises différenciées. Cette optique présente de plus l'intérêt de pousser à expliciter la teneur des qualifications qui sont à l'origine de la constitution d'avantages territoriaux. Cela place la question des qualifications sur un plan collectif, évitant l'enfermement sur un seul employeur et ouvrant la possibilité d'actions d'appui à leur évolution.

L'entrée par le territoire fournit une base pour prolonger l'analyse du rapport des emplois au milieu social, rural en l'occurrence, et envisager des implications pour l'intervention publique. L'unité territoriale qui nous semble pouvoir être mobilisée est celle du « pays<sup>52</sup> ». Il s'agit de périmètres de gestion publique en cours de constitution dont l'échelle (de la taille de l'arrondissement environ) et les finalités (l'élaboration et la mise en œuvre de projet de développement pour le territoire concerné) sont adaptées à l'analyse de l'emploi. En effet, même si les aires en question ne correspondent pas toujours étroitement aux bassins d'emploi, le fait qu'elles relèvent d'autorités publiques en charge du devenir collectif permet de parler de territoires. Un premier examen de cette politique [Com-2] a montré à la fois l'intérêt des pays pour poser l'analyse économique du développement des espaces ruraux mais aussi ses limites qui tiennent surtout au fait que l'on est conduit à privilégier les relations de proximité aux dépens des relations économiques plus distantes, et les relations politiques aux dépens des relations économiques.

Le programme de recherche opérationnel reste à construire sur ce plan, mais il nous semble qu'une occasion assez exceptionnelle est offerte avec cette opération « pays » pour poser l'analyse économique de l'emploi sur une base territoriale. C'est un niveau d'observation qui permet d'envisager le rapport entre les structures sociales locales et les forces économiques les plus directes qui en orientent le devenir. On peut simplement ici tracer sous forme d'hypothèses de travail les configurations qui peuvent résulter logiquement des caractéristiques internes des territoires et de leur insertion dans les champs de forces économiques. La forme « archaïque », marquée par la prédominance du mode de production le plus traditionnel, dans l'agriculture et l'industrie, qui est, en

---

<sup>52</sup> Les pays sont instaurés par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de juin 1999. Ils ont vocation à couvrir l'ensemble des zones rurales, en étant articulés aux périmètres des agglomérations qui suivent le même calendrier d'application.

quelque sorte, protégé par la distance au centre, dans tous les sens du terme, géographique, social et économique. C'est une logique de reproduction qui tend à prévaloir, maintenant de tels territoires dans une position périphérique, mais avec une certaine autonomie qui tient à l'imbrication des forces sociales, donnant avantage en termes de coût du travail, stable et flexible comme nous l'avons analysé. La forme « dominée » replace ce type de structures sociales dans le jeu des rapports asymétriques entre espaces. Les effets de cette domination se traduisent, d'une part, par l'arrivée de certaines fractions de capital mobile, en mesure de mobiliser une partie importante de la force de travail sur place en déstructurant les régulations sociales antérieures et, d'autre part, par l'exode sélectif des composantes les plus mobiles de la population locale. Enfin, toujours de manière schématique, une forme « intégrée » correspondrait au maintien des liaisons internes qui spécifient le travail et assurent la régulation des rapports d'emploi, sans obérer la capacité collective à s'adapter aux injonctions et normes extérieures. Des progrès dans le discernement de telles formes territoriales nous semblent à même de valoriser nos premiers résultats de recherche pour éclairer les conditions de l'action publique locale en faveur du développement rural.

### **Conclusion de la partie 3**

La question qui est posée dans cette partie est celle du statut des espaces ruraux dans la dynamique générale du travail, en particulier lorsqu'on la représente en termes de division spatiale : est-ce qu'ils occupent une position intermédiaire entre zones centrales et zones périphériques lointaines, ou bien est-ce qu'ils sont pourvus de caractéristiques économiques et sociales qui leur confèrent une place distincte dans l'ordre de la division spatiale du travail ? Les éléments de réponse à cette question sont importants non seulement pour avancer dans la compréhension des processus à l'œuvre mais aussi pour les orientations qu'ils sont susceptibles de fournir pour l'action publique. Dans le premier cas, les espaces ruraux sont des aires d'implantation relativement passives d'établissement délocalisés qui ne viennent en ces lieux que de façon transitoire, en attente de nouveaux déplacements, au gré des évolutions spatiales du prix du travail. Le travail dont il s'agit est banal, substituable, pour la grande majorité des effectifs concernés. Les politiques des collectivités publiques correspondantes peuvent prendre la forme de campagnes de prospection, dans une logique élémentaire de concurrence territoriale, et de toute mesure tendant à contenir le prix du travail et entretenir les attitudes au travail les plus conformes à la productivité des établissements nouvellement implantés. Dans le deuxième cas, les espaces ruraux sont considérés comme milieux sociaux producteurs de travail qualifié, socialement ou professionnellement, aux caractéristiques spécifiques et non substituables. Le rôle des collectivités locales est cette fois plus volontariste et plus différencié, puisqu'il s'agit de participer à la construction de ressources spécifiques.

## CONCLUSION GENERALE

Le fait de travailler sur une catégorie particulière d'espaces, les espaces ruraux, qui correspondent à un milieu social comportant des traits caractéristiques relativement pérennes, peut conduire à en faire un objet doté d'une large autonomie, voire même d'un monde à part, comme cela s'est produit dans l'historiographie française ou parfois en économie rurale. La majeure partie de nos travaux est consacrée à la recherche d'une manière de poser l'analyse de l'emploi rural conciliant l'usage des grilles d'analyse les plus générales avec le souci d'identifier ce qui fait la particularité du travail dans ce type de contexte. D'un côté, la campagne ne peut être supposée tenue à l'écart du processus global de « mise à distance » des individus et de « liberté » de passer contrat qui accompagne l'urbanisation (« l'air de la ville rend libre ») mais, d'un autre côté, la proximité et l'interconnaissance continuent à structurer profondément ce milieu social, contribuant à définir les voies selon lesquelles s'instaurent les rapports de travail. Notre démarche est bâtie pour identifier les formes de mise au travail qui prévalent dans les espaces ruraux, relativement aux normes générales d'emploi, et tenter de construire des éléments de compréhension de ces situations à partir de leurs propres caractéristiques de structures et de fonctionnement social.

Des principaux résultats qui ont été repris pour élaborer cette note de synthèse et leur relecture se dégage une vision d'ensemble du travail rural dans laquelle la place des formes traditionnelles demeure significative et sa compréhension inséparable du milieu social et de l'inertie relative des modes de vie. Il ne s'agit pas pour autant d'instaurer les espaces ruraux en îlots d'harmonie et d'immuabilité dans un monde de concurrence et d'instabilité, car le constat est celui de fortes asymétries dans un régime de contraintes sociales particulièrement appuyées, ainsi que de mouvements d'adaptation aux changements globaux qui redessinent sans cesse les équilibres internes. Ce qui est mis en évidence, c'est d'abord l'interdépendance des structures sociales dans lesquelles sont produites et mises en valeur les propriétés du travail, ce qui correspond à la conception classique de la force de travail inséparable des conditions sociales de sa reproduction et transformée, lors de son déplacement dans d'autres milieux, en une autre force de travail.

Sous ce point de vue, l'étude des situations particulières des espaces ruraux apporte un éclairage actualisé des questions de différenciation spatiale des formes de production. Concrètement, les performances relatives qu'obtiennent les entreprises rurales sont liées à des combinaisons productives dans lesquelles les qualifications des travailleurs tiennent le rôle essentiel. Les compétences en jeu sont spécifiques, non transposables en d'autres lieux, mais ce caractère très localisé ne remet pas en cause leur usage flexible, grâce à une sorte de « qualification sociale » propre à ce milieu. Cette représentation du travail rural fortement contextualisée, socialement, ne s'oppose pas à la prise en compte des forces qui déterminent la division du travail dans l'espace, mais conduit à ne pas suivre mécaniquement l'idée d'une mise à distance des centres des emplois en fonction de leur usage du travail à bas prix. Nous envisageons une interprétation différenciée selon la position des espaces ruraux dans l'ensemble national et selon les formes locales du volontarisme politique. Cette perspective prend une signification particulière si on la place en lien avec les évolutions des modes d'intervention politique qui tendent à accorder au traitement localisé des problèmes sociaux une place prépondérante. Entre la restauration de tutelles traditionnelles et la fuite en avant dans des pratiques de concurrence territoriale, la réflexion que nous avons portée sur l'emploi rural peut ouvrir à des formes d'action publique renouvelées, associant régulation politique et création de ressources collectives.

Notons, pour terminer, que l'entrée par le facteur travail nous semble essentielle pour discerner les mécanismes à l'œuvre derrière les tendances d'évolution des économies rurales. Pourtant, les recherches en économie régionale accordent au travail une place qui paraît de moins en moins importante : le travail est non différencié et joue un rôle secondaire dans les analyses de l'économie géographique, passant au second plan derrière les marchés des biens ; l'économie du travail développe

peu la prise en compte de l'espace ; les travaux qui posent la question du rapport de la division du travail à l'espace ont quasiment disparu. Un état des lieux mérite d'être dressé sur le caractère effectif de cette situation ainsi que sur les raisons qui sont à même de l'expliquer. S'agit-il d'impasses théoriques ou méthodologiques qui ont bloqué la progression des recherches correspondantes, d'un effet de domination d'une école de pensée qui privilégie les mécanismes et variables se prêtant à la formalisation, ou d'un simple constat de pertinence relative, ayant conduit à privilégier d'autres analyses ayant une plus forte capacité explicative, mais alors cet avantage doit se rapporter aussi bien à l'explication des phénomènes observés qu'à la capacité à éclairer l'action publique. En tous cas, l'argument selon lequel la prise en compte du facteur travail passerait logiquement au second plan en raison de son homogénéisation dans l'espace et de l'uniformisation des modes de vie, est contesté par nos résultats qui attestent au contraire de sources d'hétérogénéité spatiale en constant renouvellement.

## Références bibliographiques

AGULLO M.H., BENHAYOUN G., LAZZERI Y., 1997, Vulnérabilité des zones d'emploi au commerce international, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 3, pp. 321-341.

AYDALOT P., 1979, Division spatiale du travail et coût de reproduction de la force de travail, *Cahiers d'Economie Régionale*, n°9, Université de Clermont-Ferrand, pp. 101-124.

AYDALOT P., 1981, Politique de localisation des entreprises et marchés du travail, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 1, pp. 107-127.

BESSY-PIETRI P., HILAL M., SCHMITT B., 2000, Recensement de la population 1999. Evolutions contrastées du rural, *INSEE Première*, n°725, juillet.

BLANCHFLOWER DG., OSWALD AJ., 1994, *The Wage Curve*, MIT Press, 471 p.

BRAUDEL F., 1979, Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVème-XVIIIème siècle, tome 2, *Les jeux de l'échange*, A. Colin, Paris, 599 p.

BRAUDEL F., LABROUSSE E. (dir.), 1976, *Histoire économique et sociale de la France*, tome 3, second volume, PUF, Paris, 1071 p.

BRISTOW G., MUNDAY M., GRIPAIS, P., 2000, Call Centre Growth and Location : Corporate Strategy and the Spatial Division of Labour, *Environment and Planning A*, 32/3, pp. 519-538.

DESSENDRE C., 1994, *Mobilité géographique et insertion professionnelle des jeunes d'origine rurale. Une approche par le capital humain et son lien à l'espace*, thèse d'Economie, Université de Bourgogne, Dijon, 425 p.

DOERINGER P. B., 1984, Internal labor markets and paternalism in rural areas, in OSTERMAN P. (éd.), *Internal labor markets*, M.I.T. Press, Cambridge, Massachusetts, pp. 271-289.

FREYSSINET J., 1976, *Méthodes d'analyse des structures d'emploi en économie « sous-développée »*, IREP Grenoble, 89 p.

FREYSSINET J., 1982, *Politiques d'emploi des grands groupes français*, PUG, 235 p.

GAIGNE C., GOFFETTE-NAGOT F., SCHMITT B., 2001, *Localisation des activités en zone rurale : le rôle du marché foncier et du marché du travail*, in COMBES P.P. et THOMAS I. (dir.), *Les effets d'agglomération dans la métropolisation de l'économie*, Bruxelles, CIFOP.

INSEE, 1994, Commerce international et emploi, numéro de la revue *Economie et Statistique*, n°279-280.

INSEE-INRA, 1998, *Les campagnes et leurs villes*, Paris, Série Contours et caractères, 203 p.

ISSERMAN A., TAYLOR C., GERKING S., SCHUBERT U., 1986, *Regional Labor Market Analysis*, in NIJKAMP P., *Handbook of Regional and Urban Economics*, vol. 1, Elsevier, pp. 543-580.

JAYET H., 1993, *Quelle analyse économique des espaces ruraux ?* Centre d'Etudes Spatiales, Urbaines et Régionales en Economie, Lille, rapport à la DATAR, 49 p.

JAYET H., 2000, "Rural versus Urban Location : The Spatial Division of Labor" In *Economics of Cities. Theoretical Perspectives*, Eds Huriot J.M, Thisse J.F, Cambridge University Press, Cambridge, pp 390-414.

KERR C., 1954, The balkanisation of labor markets, in Bakke E. W. (éd.), Labor mobility and economic opportunity, repris in Kerr C., 1977, *Labor markets and wage determination*, University of California Press, pp. 21-37.

KRUGMAN P., 1991, Increasing Returns and Economic Geography, *Journal of Political Economy*, vol. 99, n° 3, pp. 483-499.

LINDBECK A., SNOWER D. J., 1986, Wage setting, unemployment and insider-outsider relations, *American Economic Review*, vol. 76, n° 2, pp. 235-239.

MALLET L., 1980, *Le marché local du travail. Critique d'un concept et propositions*, éditions du CNRS, Paris, 298 p.

MARX K., 1867, *Le capital*, Paris : Editions sociales, 1976, Livre premier.

MASSEY D., 1984, *Spatial Division of Labour. Social Structures and the Geography of Production*, London, Macmillan, 339 p.

REYNAUD B., 1988, Le contrat de travail dans le paradigme standard, *Revue Française d'Economie*, vol.3/4, pp. 157-194.

SOLINAS G., 1982, Labour market segmentation and workers' careers : the case of the italian knitwear industry, *Cambridge Journal of Economics*, vol. 6, pp. 331-352.

THISSE JF., ZENOU Y., 1997, Segmentation et marchés locaux du travail, *Economie et Prévision*, n°131, pp. 65-76.

TOCQUEVILLE (de) A., 1856, *L'ancien régime et la révolution*, édition 1985, Flammarion.

TOPEL RH., 1986, Local Labor Markets, *Journal of Political Economy*, 94/3, pp. S111-S143.

## **LISTE DES TRAVAUX ET PUBLICATIONS**

# **PLAN DE CLASSEMENT DES TRAVAUX ET PUBLICATIONS**

- 1. ARTICLES DANS PERIODIQUE A COMITE DE LECTURE [Acl-]**
  - 1.1. *Articles parus ou à paraître*
  - 1.2. *Articles soumis ou en révision*
- 2. OUVRAGES OU CHAPITRES D'OUVRAGE [Ouv-]**
  - 2.1. *Ouvrages entiers et éditions d'ouvrage ou de numéros spéciaux de revue*
  - 2.2. *Chapitres d'ouvrage*
- 3. ARTICLES DANS PERIODIQUE SANS COMITE DE LECTURE [Ass-]**
  - 3.1. *A vocation scientifique*
  - 3.2. *A vocation de transfert*
- 4. RAPPORTS DIPLOMANTS [Thèse]**
- 5. DOCUMENTS DE TRAVAIL [WP-]**
- 6. RAPPORTS [Rap-]**
- 7. COMMUNICATIONS [Com-]**
  - 7.1. *Colloques internationaux*
  - 7.2. *Autres colloques avec actes*
  - 7.3. *Autres colloques nationaux*
- 8. TRAVAUX ENCADRES [Aut-]**
  - 8.1. *DEA*
  - 8.2. *Mémoires d'ingénieurs*

# LISTE DES TRAVAUX ET PUBLICATIONS

## 1. ARTICLES DANS PERIODIQUE A COMITE DE LECTURE [Acl-]

### 1.1. *Articles parus ou à paraître*

[Acl-1] Huiban J.P., **Aubert F.**, Mariettaz J., 2002 – De l'urbain vers le rural : les transferts d'établissements de l'agro-alimentaire. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2002/3 : 423-448.

[Acl-2] **Aubert F.**, Guérin M., Perrier-Cornet P., 2001 – Organisation et territoire : un cadre d'analyse appliqué aux espaces ruraux. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2001(3) : 393-414.

[Acl-3] Sencébé Y., Sylvestre J.-P., **Aubert F.**, 2000 – Aide publique à l'emploi, gestion des entreprises et insertion des jeunes : une analyse comparée de territoires ruraux rhônalpins. *Revue d'Economie Méridionale*, 48(189-190) : 129-146.

[Acl-4] Blanc M., **Aubert F.**, Détang-Dessendre C., 1999 – Le fonctionnement des marchés du travail ruraux : entre influence du paternalisme et difficultés d'appariement. *Economie Rurale* : 250, 31-39.

[Acl-5] **Aubert F.**, Sylvestre J.-P., 1998 – Rapports de travail, gestion de l'emploi et valeurs culturelles en milieu rural : les transformations du modèle paternaliste en Bresse bourguignonne. *Ruralia*, 2 : 57-72.

[Acl-6] Guérin M., **Aubert F.**, Perrier-Cornet P., Sylvestre, J.-P., 1998 – Dynamique des régions rurales : une approche localisée. *Sciences de la Société*, 45 : 65-84.

[Acl-7] **Aubert F.**, 1997 – Gestion de l'emploi dans les entreprises rurales et fonctionnement du marché du travail. *Economie Rurale*, 242 : 13-19.

### 1.2. *Articles soumis ou en révision*

[Acl-8] Huiban J.P., Detang-Dessendre C., **Aubert F.**, (en révision) – Urban versus Rural Firms : The Spatial Differentiation of Labour Demand, *Environment and Planning A*.

## 2. OUVRAGES OU CHAPITRES D'OUVRAGE [Ou-]

### 2.1. *Ouvrages entiers et éditions d'ouvrage ou de numéros spéciaux de revue*

[Ouv-1] **Aubert F.** (éd.), Sylvestre J.-P. (éd.), 2001 – *Confiance et rationalité*, Paris : INRA Editions, 326 p. Collection Les Colloques, 97. Actes du colloque UMR INRA/ENESAD, Dijon : 5 et 6 mai 1999.

[Ouv-2] **Aubert F.** (éd.), Sylvestre J.-P. (éd.), 1998 – *Ecologie et société*, Dijon : CRDP et Educagri Editions, 221 p., Collection Documents, Actes et rapports pour l'Education.

## 2.2. *Chapitres d'ouvrage*

[Ouv-3] **Aubert F.**, Blanc M., 2002 – Activités économiques et emplois : le rural refuge de secteurs déclassés ou milieu attractif ? pp. 147-172, in : Perrier-Cornet P. (éd.) - "*Repenser les campagnes*", Editions de l'aube.

[Ouv-4] **Aubert F.**, Sylvestre J.-P., 1998 – L'insertion socio-professionnelle des jeunes en milieu rural. pp. 243-252, in : Charlot B. (éd.), Glasman D. (éd.) - *Les jeunes, l'insertion, l'emploi* - Paris : PUF, 341 p., Collection Pédagogie d'Aujourd'hui.

[Ouv-5] **Aubert F.**, 1998 – Les emplois ruraux par secteurs d'activités, pp. 137-141, in : INSEE-INRA, *Les campagnes et leurs villes* – Paris : INSEE, 203 p., série Contours & Caractères.

## 3. ARTICLES DANS PERIODIQUE SANS COMITE DE LECTURE [Ass-]

### 3.1. *A vocation scientifique*

[Ass-1] Guérin M., **Aubert F.**, Perrier-Cornet P., 1999 – Formes de territorialisation de politiques publiques dans les espaces ruraux : le cas des contrats de qualification dans un territoire de Rhône-Alpes. *Ingénieries Eau-Agriculture-Territoires*, 20 : 59-67.

[Ass-2] **Aubert F.**, Sylvestre J.P., 1997 – Conventions de travail et gestion de l'emploi en milieu rural : les transformations du modèle paternaliste. *Cahiers du GLYSI*, Université Lyon II - CNRS URA 894, 10 : 197-210.

### 3.2. *A vocation de transfert*

[Ass-3] **Aubert F.**, Charlot S., Gagné C., 2002 – Quelle place pour les espaces ruraux dans les politiques de régulation de l'Etat ? *Economie et Humanisme*, octobre, n°362 : 34-37.

[Ass-4] Guérin M., **Aubert F.**, Perrier-Cornet P., 1999 – Evolution du travail et action publique localisée en milieu rural : le cas des contrats de qualification sur un territoire de Rhône-Alpes. *Pour*, 161 : 117-125.

## 4. RAPPORTS DIPLOMANTS [Thèse]

[Thèse] **Aubert F.**, 1996 – *Marché du travail en milieu rural. Contribution à l'analyse et application à la Bresse Bourguignonne*, Université de Bourgogne, UFR Science Economique et de Gestion, Dijon, Thèse de Doctorat : Analyse et politique économiques. Sous la direction de J. Perreur, 395 p.

## 5. DOCUMENTS DE TRAVAIL [WP-]

[WP] Huiban J.-P., Détang-Dessendre C., **Aubert F.**, Bouhsina Z., 1999 – Spatial Differentiation of Employment in Food Industry : Rural Firms versus Urban Firms, Série *Working Paper*, 99/06, Dijon : UMR INRA-ENESAD ESR, 24 p.

## 6. RAPPORTS [Rap-]

[Rap-1] **Aubert F.** (dir.), Berriet-Sollic M., Daubard J.P., Volay T., 2003 – *Les concours publics des collectivités territoriales au milieu rural en 2000*, Rapport d'étude pour le Ministère de l'agriculture, Direction des Affaires financières.

[Rap-2] **Aubert F.** (dir.), Berriet-Sollic M., Guérin M., Daubard J.P., 2001 – *Inventaire des politiques locales de développement rural*. Dijon : UMR INRA-ENESAD ESR, Rapport au Commissariat Général au Plan et au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche/DERF, 104 p.

[Rap-3] Lépicié D., Daubard J.P., Schmitt B. (dir.), **Aubert F.** (dir.), Berriet-Sollic M. (dir.), 2001 – *Evaluation finale du programme de développement des zones rurales 1994-1999 en Bourgogne*. Dijon : UMR INRA-ENESAD, Rapport à la Préfecture de région Bourgogne, 2 tomes, 205 et 185 p.

[Rap-4] Perrier-Cornet P., **Aubert F.**, Guérin M., 1998 – *Développement économique et politiques pour l'emploi en milieu rural : constats, perspectives et propositions*. Note de synthèse pour le Comité Economique et Social Région Rhône-Alpes. Commission Agriculture et Développement rural - Dijon : UMR INRA-ENESAD ESR, 12 p.

[Rap-5] Perrier-Cornet P., **Aubert F.**, Guérin M., 1997 – *Dynamiques d'emploi et prospective sur les territoires ruraux. Les enseignements des bassins d'emploi du Diois et de la vallée de l'Eyrieux*, Rapport final pour le Comité Economique et Social Région Rhône-Alpes, Commission Agriculture et Développement rural - Dijon : UMR INRA-ENESAD ESR, Convention Région Rhône Alpes, INRA-ENESAD, 37 p.

[Rap-6] Perrier-Cornet P., **Aubert F.**, Guérin M., Sylvestre J.P., Sencébé Y., 1997 – *Les bassins d'emploi ruraux du Diois et de la vallée de l'Eyrieux. Eléments d'analyse*. Rapports intermédiaires pour le Comité Economique et Social Région Rhône-Alpes, Commission Agriculture et Développement rural - Dijon : UMR INRA-ENESAD ESR, Convention Région Rhône Alpes, INRA-ENESAD, 6 fascicules, 172 p.

## 7. COMMUNICATIONS [Com-]

### 7.1. Colloques internationaux

[Com 1] Huiban J.P., **Aubert F.**, 2002 – *Le transfert d'établissements de l'urbain vers le rural ; le cas des industries agro-alimentaires en France*, XXXVIIIème colloque annuel de l'Association de Science Régionale de Langue Française : « La diversification régionale à l'épreuve des faits », Trois Rivières, Québec, 21 au 23 août.

[Com-2] Perrier-Cornet P., **Aubert F.**, Lépicié D., 2001 – *Le pays comme niveau d'organisation des économies rurales : les effets ambivalents de la proximité*, communication au Third Congress on Proximity : « New Growth and Territories », Université de Paris Sud - INRA, Paris, 13-14 décembre.

[Com-3] Huiban J.-P., Détang-Dessendre C., **Aubert F.**, Bouhsina Z., 1998 – *Capital formation and labor composition : rural firms versus Urban Firms*, 17 p, Communication au 45<sup>e</sup> North-American meeting of the Regional Science Association-International, Santa Fe (USA), 11-14 nov. 1998 et au 39<sup>e</sup> congrès de l'ERSA (European Regional Science Association), Dublin (IRL), 23-27 août 1999.

[Com-4] **Aubert F.**, 1997 – *The workings of the rural labour market : a localized approach based on work force management practices*, Communication au 48ème European Association of Agricultural Economics Seminar : Rural restructuring within developed economies, Dijon, 20-21 mars 1997.

## 7.2. Autres colloques avec actes

[Com-5] **Aubert F.**, Berriet-Sollic M., Guérin M, 2001 – *L'intervention des collectivités territoriales dans le développement rural : résultats d'un inventaire national et enseignements méthodologiques pour l'évaluation*, communication au colloque de la Société Française d'Evaluation, Issy-les-Moulineaux, 14-15 juin.

[Com-6] **Aubert F.**, Perrier-Cornet P., Lépicié D., 2001 – La notion de pays du point de vue de l'économie régionale, Colloque Université de Bourgogne, Institut d'Histoire Contemporaine : « *Pays et territoires. De Vidal de la Blache aux lois d'aménagement du territoire* », Actes publiés sous la direction de Bleton-Ruget A., Bodineau P., Sylvestre JP., Dijon : E U D, pp. 77-87.

[Com-7] Perrier-Cornet P., **Aubert F.**, Guérin M, 2000 – Dynamiques territoriales et politiques publiques dans le rural « indépendant ». Enseignements d'études localisées en Rhône-Alpes, in Sébillotte, M. (éd.) *Recherches pour et sur le développement territorial*, Paris : INRA, 649 p., Actes du colloque INRA/DADP, Montpellier : 11 & 12 janvier 2000, pp. 213-225.

[Com-8] Perrier-Cornet P., Schmitt B, Détang-Dessendre C., **Aubert F.**, Goffette-Nagot F., 1996 - Localisation des hommes et des emplois dans les espaces ruraux : constats, mécanismes et perspectives d'évolution, in : Allaire G. (éd.), Hubert B. (éd.), Langlet A. (éd.). *Nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural : enjeux et défis identifiés par la recherche*, 313 p., INRA : Paris, Actes du colloque : « Nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural. Enjeux et défis identifiés par la recherche », Toulouse : 17 & 18 décembre 1996, pp 235-259

[Com-9] Blanc M., **Aubert F.**, Detang Dessendre C., Lagriffoul C., 1996 – Main-d'œuvre salariée et marché du travail dans les zones rurales, in : Allaire G. (éd.), Hubert B. (éd.), Langlet A. (éd.). *Nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural : enjeux et défis identifiés par la recherche*, 313 p., INRA : Paris, Actes du colloque : « Nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural. Enjeux et défis identifiés par la recherche », Toulouse : 17 & 18 décembre 1996, pp. 203-217.

## 7.3. Autres colloques et séminaires nationaux

[Com-10] **Aubert F.**, Gagné C., 2003 – *Histoire de la prise en compte du travail dans les théories de la localisation industrielle*, Séminaire de recherche : « Travail et territoires. Confrontation d'approches disciplinaires : économie, histoire, sociologie », Dijon : Maison des Sciences de l'Homme et UMR CESAER, 14 mars, 17 pages.

[Com-11] **Aubert F.**, 2002 – *Le fonctionnement local du marché du travail ; quelques enseignements d'études empiriques de l'emploi rural*, séminaire ERUDITE Paris XII – UMR INRA-ENESAD, Dijon, 27 mai, 14 p.

[Com-12] **Aubert F.**, Guérin M., Perrier-Cornet P., 2000 – *Organisation et territoire : rôle et spécificité dans les dynamiques de développement rural*. 18 p. Communication au 36<sup>ème</sup> colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF) : Développement régional, économie du savoir, nouvelles technologies de l'information et de la communication, Crans-Montana : 6-9/09/2000.

[Com-13] Huiban J.-P., Détang-Dessendre C., **Aubert F.**, 1999 et 2000 – *Firmes urbaines, firmes rurales : la dimension spatiale du biais technologique*. 25 p. Communication à l'école chercheur INRA ESR/SAD : Economie spatiale et régionale. Applications à l'agriculture, l'Agro-alimentaire et l'Espace rural, Le Croisic : 8-10 décembre 1999 et au 36. Colloque de l'ASRDLF : Développement régional, économie du savoir, nouvelles technologies de l'information et de la communication, Crans-Montana, 6-9 septembre 2000.

[Com-14] Huiban J.-P., **Aubert F.**, Bouhsina Z., Détang-Dessendre C., 1998 – *La demande de travail des industries agro-alimentaires : une approche spatiale*, 18 p., Communication à la journée INRA-Délégation Interministérielle à l'insertion sociale et professionnelle des Jeunes (DIJ), 29 oct. 1998 : Emploi et insertion dans l'agriculture et dans le monde rural, Paris.

[Com-15] Guérin M., **Aubert F.**, Perrier-Cornet P., 1998 – *Initiatives locales pour l'emploi et dynamique économique des territoires ruraux : les sites de proximité en Rhône-Alpe*. Communication au colloque de la Société Française d'Economie Rurale (SFER) : Emploi agricole, emploi rural : continuités, ruptures, innovations, Dijon, 16 et 17 juin.

[Com-16] **Aubert F.**, Sencébé Y., Sylvestre J.-P., 1998 – *Emploi et insertion des jeunes en milieu rural : actualité des schémas traditionnels dans le Diois et la vallée de l'Eyrieux*. Communication au colloque SFER : Emploi agricole, emploi rural : continuités, ruptures, innovations, Dijon, 16 et 17 juin.

[Com-17] **Aubert F.**, Perrier-Cornet P., 1997 – *Résistance et redéploiement de l'emploi industriel dans les espaces ruraux français*. Communication au 33ème Colloque de l'ASRDLF : Renouveau régional, renouveau urbain, Lille, 01-03 septembre.

[Com-18] **Aubert F.**, 1997 – *Pluriactivité agricole : une approche par les logiques d'affectation du travail des ménages agricoles*, communication au séminaire UMR INRA-ENESAD, Dijon, 12 mai.

## 8. TRAVAUX ENCADRES [Aut-]

### 8.1. Thèses (participation à l'encadrement)

[Aut-1] Guérin M., 1999 – *Evolution économique des espaces ruraux indépendants et politiques d'emploi et de développement : une analyse de pertinence dans trois sites rhônalpins*, thèse de doctorat en sciences économiques, Dijon : Université de Bourgogne, Faculté de Science économique et de gestion, direction P. Perrier-Cornet.

[Aut-2] Aznar O., 2002 – *Services environnementaux et espaces ruraux. Une approche par l'économie des services*, Dijon : Université de Bourgogne, Faculté de Science économique et de gestion, direction P. Perrier-Cornet.

### 8.2. DEA

[Aut-4] Callois JM., 2002 – *Phénomènes d'organisation économique et activité en zone rurale : quel apport possible de l'économie géographique ?* Dijon : Université de Bourgogne, Faculté de Science Economique et de Gestion, Mémoire de DEA Analyse et Politique Economiques (sous la direction de B. Schmitt et **F. Aubert**).

[Aut-5] Dequist L., 2002 – *L'étude du facteur travail dans les théories de l'espace : A. Weber et B. Ohlin*, Lyon : Université Lyon II, Mémoire de DEA Analyse et histoire économique des institutions et des organisations (sous la direction de M. Bellet et **F. Aubert**).

[Aut-6] Truchet S., 2002 – *Vers une analyse de la pertinence de la politique des pays pour le développement des espaces ruraux ;* Dijon : Université de Bourgogne, Faculté de Science Economique et de Gestion, Mémoire de DEA Analyse et Politique Economiques (sous la direction de **F. Aubert**).

[Aut-7] Lépicié D., 2000 – *L'ancrage territorial des entreprises industrielles dans les espaces ruraux. Une étude de cas dans le Charolais-Brionnais en Bourgogne*. Dijon : Université de Bourgogne, Faculté de Science Economique et de Gestion, Mémoire de DEA Analyse et Politique Economiques (sous la direction de **F. Aubert** et P. Perrier-Cornet).

[Aut-8] Vandecandelaere E., 2000 – *Politiques du paysage et développement rural*. Dijon : Université de Bourgogne, Faculté de Science Economique et de Gestion, Mémoire de DEA Analyse et politique économiques (sous la direction de P. Perrier-Cornet et **F. Aubert**).

[Aut-9] Savin L., 1999 – *La contractualisation entre l'Etat et les agriculteurs pour la gestion de l'espace rural : enseignements du cas suisse pour la mise en place des CTE en France*. Dijon :

Université de Bourgogne, Faculté de Science Economique et de Gestion, Mémoire de DEA Analyse et politique économiques (sous la direction de P. Perrier-Cornet et **F. Aubert**).

[Aut-10] Gagné C., 1998 – *Appariement et stabilité de la relation d'emploi dans les espaces ruraux*. Dijon : Université de Bourgogne, Faculté de Science Economique et de Gestion, Mémoire de DEA Analyse et Politique Economiques (sous la direction de **F. Aubert** et C. Détang-Dessendre).

[Aut-11] Bougerol S., 1998 – *Vulnérabilité de l'emploi industriel rural au commerce international*, Dijon : Université de Bourgogne, Faculté de Science Economique et de Gestion, Mémoire de DEA Analyse et politique économiques (sous la direction de **F. Aubert** et P. Perrier-Cornet).

[Aut-12] Aznar O., 1998 – *Les conditions du développement des emplois liés à l'entretien du territoire*, Dijon : Université de Bourgogne, Faculté de Science Economique et de Gestion, Mémoire de DEA Analyse et politique économiques (sous la direction de P. Perrier-Cornet et **F. Aubert**).

[Aut-13] Mahieu L., 1997 – *Localisation et avantage concurrentiel*, Dijon : Université de Bourgogne, Faculté de Science Economique et de Gestion, Mémoire de DEA Analyse et politique économiques (sous la direction de **F. Aubert** et P. Perrier-Cornet).

### 8.3 - Mémoires d'ingénieurs (sélection)

[Aut-14] Barguès R., 2002 – *Etude préalable à l'évaluation de la mise en place des Pays en Bourgogne*. Dijon : ENESAD, mémoire d'ingénieur (sous la direction de **F. Aubert**).

[Aut-15] Mirloup A., 2002 – *Contribution des dispositifs d'intervention publique en faveur du paysage*, Dijon : ENESAD, mémoire d'ingénieur (sous la direction de **F. Aubert**).

[Aut-16] Chollet P., 2000 – *L'Etat et la territorialisation des politiques publiques*. Dijon : ENESAD, mémoire d'ingénieur (sous la direction de **F. Aubert** et P. Moquay).

[Aut-17] Mariettaz J., 1999 – *Analyse de la mobilité des établissements industriels ; études de cas dans les secteurs de l'agro-alimentaire*. Dijon : ENESAD, mémoire d'ingénieur, (sous la direction de **F. Aubert** et J.P. Huiban).

[Aut-18] Albert C., 1999 – *Place et rôle d'un Parc naturel régional dans le dispositif d'appui à la création et au développement des activités économiques ; le cas du PNR du Luberon*. Dijon : ENESAD, mémoire d'ingénieur (sous la direction de **F. Aubert** et N. Bertrand).

[Aut-19] Rapion P., 1998 – *Analyse et diagnostic du fonctionnement économique de petits territoires ruraux en région Auvergne*, Dijon : ENESAD, Formation d'ingénieur d'agronomie, p., Mémoire de fin d'études (sous la direction de **F. Aubert**).

[Aut-20] Sergent B., 1998 – *Les conditions d'emploi des jeunes faiblement qualifiés dans les entreprises rurales du Doubs*, Dijon : ENESAD, Formation d'ingénieur des techniques agricoles, Mémoire de fin d'études (sous la direction de **F. Aubert**).

[Aut-21] Césari L., 1998 – *L'entretien de l'espace rural : conditions de création d'activité et d'emplois*, Dijon : ENESAD, Formation d'ingénieur des techniques agricoles, Mémoire de fin d'études (sous la direction de P. Perrier-Cornet et **F. Aubert**).

[Aut-22] Davoust P., Guérin, M., 1997 – *Stratégie d'embauche et évolution économique des territoires ruraux : enquêtes auprès d'entreprises de quatre petites régions de Rhône-Alpes*, Dijon : ENESAD, Formation d'ingénieur d'agronomie, Mémoire de fin d'études (sous la direction de **F. Aubert**).

[Aut-23] Grimault R., 1997 – *Contribution à l'évaluation d'une mesure de politique régionale : l'aide au recrutement de personnel d'encadrement en Bourgogne*, Dijon : ENESAD, Formation d'ingénieur des techniques agricoles, Mémoire de fin d'études (sous la direction de **F. Aubert**).

[Aut-24] Divet Y., 1997 – *Les jeunes, l'emploi et les dispositifs d'insertion en milieu rural. Etude centrée sur quatre territoires de Rhône-Alpes*, Dijon : ENESAD, Formation d'ingénieur des techniques agricoles, Mémoire de fin d'études (sous la direction de **F. Aubert**).

## TABLE DES MATIERES

Introduction	page 4
<b>PARTIE 1 - LE FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'EMPLOI EN MILIEU RURAL</b>	5
11 - Le travail comme facteur historique de différenciation des espaces	6
111 - Evolution historique de l'articulation de l'agriculture au secteur industriel	6
112 - Analyse de situations concrètes d'articulation entre emploi agricole et industriel	7
12 – L'emploi rural et le fonctionnement local du marché du travail	8
121 - L'importance de l'échelon local pour l'étude de l'emploi rural	9
122 - Le fonctionnement concret de systèmes d'emploi ruraux	10
<b>Conclusion de la partie 1</b>	14
<b>PARTIE 2 - LES RAPPORTS DE TRAVAIL DANS UN REGIME PARTICULIER DE CONFIANCE ET DE CONTRAINTE</b>	15
21 – Le travail peu « qualifié » dans les entreprises rurales	15
22 – La co-production des qualifications dans les structures économiques locales	18
23 – La détermination des formes de mobilisation de la main-d'œuvre par le milieu social	21
231 - Des rapports sociaux de type paternaliste	21
232 - Les voies d'adaptation du paternalisme à l'évolution des contraintes économiques	25
233 - La traduction des pratiques paternalistes dans les statistiques d'emploi	27
<b>Conclusion de la partie 2</b>	29
<b>PARTIE 3 – L'EMPLOI RURAL DANS LA DIVISION TERRITORIALE DU TRAVAIL</b>	30
31 – Les économies rurales dans la division spatiale du travail	30
311 - Les formes actuelles de la division spatiale du travail	31
312 - Pistes de recherche pour situer les espaces ruraux dans les formes actuelles de la division spatiale du travail	32
32 – Vers la prise en compte des territoires ruraux	34
<b>Conclusion de la partie 3</b>	37
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	38
Références bibliographiques	40
Liste des travaux et publications	42

